



german  
cooperation

DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

# ETUDE SUR LE CADRE LEGAL DE LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES EN RD CONGO

Publié par

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

## REMERCIEMENTS

Nous remercions le cabinet juridique et fiscal EMACON SARL d'avoir recherché les textes légaux qui encadrent la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en RDC. Nous remercions en particulier M. Hérode TIONGO pour son contrôle qualité du projet et des textes légaux, et M. Jean-François ARMENIAN pour ses suggestions de thématiques RSE.

Ensuite, nous remercions tous les experts qui ont interprété les textes, chacun à ce qui le concerne, qui ont donné de leur temps pour la réussite de ce travail : M. Flavien TSATSA LUTETE, M. Vital PHONDOLO, M. Louis NGOY LUKADI, M. Mayila BANZA et enfin M. Désiré MBUYA.



EMACON SARL, auteur principale de cette étude, est un cabinet juridique et fiscal qui facilite l'investissement en RDC. EMACON aide ses clients dans la gestion de la fiscalité et la main d'œuvre des entreprises, pour résoudre des conflits et mettre en œuvre la responsabilité sociale et sociétale au sein de l'entreprise.

Concernant cette dernière, EMACON offre des services pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre du concept de la responsabilité sociale et sociétale des entreprises, y compris la stratégie, la communication, la liaison, l'inspiration et la sensibilisation des clients. De ce fait, EMACON est en mesure de sensibiliser les entreprises sur les normes RSE à savoir la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations.

Depuis 2016, il a bénéficié de l'expertise de SODIC-AFRIQUE GROUPE qui a réalisé plusieurs projets avec des ministères des pays Africains et a sensibilisé la société civile Congolaises sur le concept de la RSE.

## Table des matières

INTRODUCTION.....	5
METHODOLOGIE .....	6
PRESENTATION DE LA RECHERCHE .....	7
TEXTES LEGAUX.....	8
1. Gouvernance de l'organisation.....	8
2. Droit de l'homme.....	20
3. Relations et conditions de travail .....	26
4. Environnement .....	36
5. Loyauté des pratiques.....	49
6. Questions relatives aux consommateurs.....	63
7. Communautés et développement local.....	76
IMPLICATIONS DU CADRE LEGAL DE LA RSE EN RDC.....	83
CONCLUSION.....	85
INDEX THEMATIQUE .....	86
LEXIQUE DES CONCEPTS JURIDIQUES.....	94

## INTRODUCTION

La question de la responsabilité sociale et sociétale (RSE) des entreprises se pose avec acuité en République Démocratique du Congo (RDC). Depuis que le concept et ses diverses déclinaisons sont en discussions au sein de la plateforme de dialogue sur l'Investissement Durable au Katanga (IDAK), la RSE a pris de l'ampleur au niveau de la chambre des mines et l'ensemble de la Fédération des Entreprises du Congo. La FEC dispose désormais en son sein une commission spécialisée en charge de la promotion du concept RSE auprès des entreprises affiliées.

Une manifestation de cette évolution du concept RSE en RDC est la publication du guide sur la RSE pour le secteur minier au grand Katanga en 2016. Les consignes dans le guide servent à aider les entreprises minières à mettre en œuvre la RSE au sein de l'entreprise en adoptant une approche volontaire à la RSE.

Cette approche ne minimise pas la loi par contre, mais elle est complémentaire. Etant donné que tout fait engage la responsabilité de son auteur, c'est à bon droit que la société réponde à sa responsabilité surtout sociétale même en dehors de toute règle de droit ; une responsabilité basée sur l'éthique ou la morale.

Ceci dit, le principe de responsabilité est aussi un vieux principe juridique qui impose aussi des obligations vis à vis de l'autre. Puisque le secteur minier joue un rôle important dans le développement économique de la RDC, les entreprises minières ont une responsabilité envers la population Congolaise. A ce titre, le gouvernement a promulgué des codes, règlements, lois et décrets comme instruments de développement et de lutte contre la pauvreté.

A ce titre, cette étude apporte aux entreprises minières et leur conseillers juridiques la panoplie des documents législatifs qui leur serviront dans le cadre de leurs discussions et négociations avec les communautés locales et rurales dans le but de soutenir et renforcer l'économie du pays.

C'est dans ce sens que certains éléments juridiques cités ne figurent pas comme règle de gestion courante des entreprises, mais ils sont plutôt des textes qui encadrent la politique minière et stratégique en RDC pour faciliter l'investissement dans ce secteur.

C'est dans ce contexte que la Coopération Allemande, à travers la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), dans le cadre de son projet Bonne Gouvernance dans le Secteur Minier (BGSM), a mandaté le cabinet de droit EMACON pour réaliser cette étude portant sur le contexte légal de la RSE en RDC, en vue de mettre à la disposition des entreprises minières, un outil leur permettant de bien répondre à leurs obligations légales en matière de RSE.

## METHODOLOGIE

Pour réaliser cette étude, nous avons identifié les questions centrales et les domaines d'actions selon la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociale des organisations. Les domaines d'actions ont fourni le cadre pour catégoriser les thématiques associées à la RSE pour le secteur minier souvent débattues ou soulevées lors des plénières comme IDAK ou le Cadre de concertation nationale de la société civile (CCNSC-RDC). Cette approche nous permet de dire que le cadre proposé ici est contextuel plutôt qu'exhaustif.

Puis, nos experts ont parcouru et interprété les textes de lois Congolaises suivants en utilisant la méthode exégétique :

- la constitution de la R D Congo 2006 ;
- le code du travail : Loi n° 0015/2002 du 16 octobre 2002 ;
- le code de la famille : Loi n°87/010 du 1<sup>er</sup> août 1987 ;
- le code civil des obligations : Décret du 30 juillet 1888 ;
- le code pénal : Décret du 30 janvier 1940 ;
- le code minier : Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 ;
- le règlement minier : Décret 038/2003 du 26 mars 2003 ;
- le Code forestier : Loin° 2002/11 du 29 août 2002 ;
- les lois, les ordonnances, les décrets, les arrêtés, les édits et les circulaires associés.

Toutefois, nous sommes conscient de n'avoir ni repris dans nos tableaux toutes les lois Congolaises, ni les arrêtés ministériels afférentes aux thématiques RSE conformément à la norme ISO 26000 parce que certains textes n'ont jamais été promulgués, ou ont disparus des archives.

Concernant le périmètre de l'étude, elle ne s'est pas limitée aux sociétés minières. Nous avons dans notre étude aussi indiqué les textes et directives relatifs aux sociétés d'exploitations minières artisanales et aux petites et moyennes entreprises minières telles que les comptoirs d'achats, les négociants, les bureaux d'achats, les unités de traitements et les coopératives.

Etant un travail humain, il n'est pas dépourvu d'imperfection et donc dans l'esprit de la RSE, nous invitons toutes contributions pour améliorer ce référentiel.

## PRESENTATION DE LA RECHERCHE

Pour faciliter la lecture, cette étude est présentée par question centrale RSE sous format tableau selon les explications ci-dessous :

*Première colonne* : les domaines d’actions pour chaque question centrale suivant la norme ISO 26000 ;

*Deuxième colonne* : la codification des thématiques pour retrouver rapidement les thèmes dans l’index thématique ;

*Troisième colonne* : les thématiques RSE qui ont été débattues ou soulevées lors des plénières comme IDAK ou CCNSC-RDC ;

*Quatrième colonne* : les textes légaux : décrets, les lois, les codes, les conventions afférentes pour chaque thématique;

*Cinquième colonne* : les références précises dans les textes cités dans la quatrième colonne ;

*Sixième colonne* : les conventions internationales que la RDC a signé et qui font partie des textes qui sont pris en considération dans la RSE.

Concernant les thématiques RSE dans la troisième colonne, nous avons privilégié la nomenclature légale. Si la nomenclature légale n’est pas intuitive, nous avons vulgarisé la nomenclature entre parenthèses.

Certaines thématiques ne seront pas forcément intuitives au niveau de leur classification par question centrale. Par exemple, pour la question centrale sur la gouvernance, nous avons inclus des domaines d’action et thématiques qui traditionnellement font partie d’autres questions centrales comme les relations et conditions de travail ou l’engagement sociétal. Nous avons quand même respecté ces classifications traditionnelles, mais, selon notre interprétation, si nous avons vu un lien avec soit, la pérennisation de l’entreprise, ou le renforcement des institutions Congolaises, qui sont associés à la gouvernance, nous avons aussi intégré ces thématiques sous la rubrique de la gouvernance de l’organisation.

Dans le même d’ordre d’idée, pour la question centrale relative aux consommateurs, nous n’avons pas réduit la définition d’une entreprise minière comme une organisation qui fournit des produits et services aux consommateurs à l’instar d’ISO 26000. Nous croyons qu’une entreprise est aussi un consommateur et donc, elle doit être au courant de règles associées à la consommation en RDC.

## TEXTES LEGAUX

### 1. Gouvernance de l'organisation

Domaines d'actions suivant la norme ISO 26000	Réf	Thématiques RSE	Textes légaux en RDC	Références	Référentiel international
1.1 Identification des enjeux de l'ancrage local	1.1.1	Investissements	LOI 004-2002 du <b>21 février 2002</b>	Portant Code des investissements ( <i>Présidence de la République</i> )	
	1.1.2	Etrangers	CONVENTION du <b>18 mars 1965</b>  ----- ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 087 du <b>5 novembre 1992</b>	Pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États ( <i>Ministère des Finances</i> )  ----- Portant fixation de la taxe sur la carte de travail des étrangers. ( <i>Ministère du Travail de la Prévoyance sociale</i> )	
	1.1.3	Capacité financière	CODE MINIER  ----- DECRET n°068/2003 du <b>03 avril 2003</b>	Art 33pt.bDe droit minier et de carrières soumis à un appel d'offre  ----- Art2 pt.3 Statut et organisation et fonctionnement du CAMI	CONVENTION Portant création de l'Agence multilatérale de garantie des investissements, conclue à SEOUL le <b>11 octobre 1985</b> .
1.2 Engagement sociétal	1.2.1	Droit des personnes	CONSTITUTION  ----- CODE DE LA FAMILLE LOI 087/010 du <b>1 aout 1987</b>	Art 40  ----- Ensemble des textes	

1.2 Engagement sociétal	1.2.2	Baux locatifs	LOI N°15/025 du <b>31 décembre 2015</b> ----- ORDONNANCE-LOI 41/672 du <b>30 décembre 1959</b> ----- ARRETE SC/0182/ GGV/IR/CM/99 du <b>12 octobre 1999</b>	Relative aux baux à loyer non professionnel ----- Portant limitation du taux des loyers ----- Portant règlement des baux à loyers dans la ville de Kinshasa	ACTE UNIFORME OHADA droit commercial générale Art 71
	1.2.3	Lutte contre l'impunité	CONSTITUTION ----- CODE PENAL Décret du 30 juin 1940	Art 11, 12, 60 ----- Art 2	RESOLUTION DES NATIONS UNIS 2277 du <b>30 mars</b> <b>2016</b>
	1.2.4	Allocations familiales	CONSTITUTION ----- ORDONNANCE 80-285 du <b>29 novembre 1980</b> ----- CODE DU TRAVAIL	Art 36 ----- Portant uniformisation des taux d'allocations familiales au Shaba. (JOZ., no 24,15 décembre 1980, p. 24) ----- Art 87 Taux des allocations familiales	
	1.2.5	Pensions	CONSTITUTION ----- ORDONNANCE 67-480 du <b>30 novembre 1967</b> ----- ARRÊTÉ 05/74 du <b>3 avril 1974</b>	Art 36 ----- Sécurité sociale. Barème indicatif d'invalidité. (M.C., 1968, p. 4) ----- Relatif à la demande d'adhésion et à la déclaration de versement à l'assurance volontaire de la branche pension. (JOZ, no 21, 1er novembre 1974, p. 1015)	
	1.2.6	Bourses d'études	CONSTITUTION ----- ORDONNANCE 77-018 du <b>22 février 1977</b>	Art 43 -----	

<b>1.3 Soutien à la création et au développement d'entreprises locales</b>	<b>1.3.1</b>	<b>Soutien financier (pour stimuler l'épargne)</b>	CONSTITUTION ----- ORDONNANCE 78-182 du <b>5 mai 1978</b> ----- LOI 003-2002 du <b>2 février 2002</b>	Art 15 ----- CADEZA ----- Activité et contrôle des établissements des crédits	
	<b>1.3.2</b>	<b>Développement des achats</b>	CONSTITUTION	Art 34, 35	
	<b>1.3.3</b>	<b>Transfert de savoir-faire localement</b>	CONSTITUTION	Art 35, 46	
	<b>1.3.4</b>	<b>Sous-traitance</b>	CONSTITUTION ----- ARRETE PROVINCIAL DU KATANGA ----- LOI N°17/001 du <b>8 février 2017</b>	Art 35 -----	
	<b>1.3.5</b>	<b>Essaimage (crédit pour employés)</b>	<b>RIEN DE DEFINI</b>		
	<b>1.3.6</b>	<b>Soutien au micro-crédit</b>	CONSTITUTION ----- LOI N° 11/020 du <b>11 septembre 2011</b> ----- LOI 003-2002 du <b>2 février 2002</b>	Art 15 ----- Fixant règles relative aux microfinances en RDC ----- Portant établissements de crédit	
<b>1.4 Ressources naturelles</b>	<b>1.4.1</b>	<b>Produits forestiers</b>	CONSTITUTION ----- CODE FORESTIER LOI 01-2002 du <b>29 aout 2002</b>	Art 9 -----	

1.4 Ressources naturelles	1.4.2	Disponibilité des terres	CONSTITUTION ----- LOI du <b>20 juillet 1973</b> ----- CODE MINIER	Art 9 ----- Art 53 à 56 ----- Art 279	
	1.4.3	Utilisation des biens communs	CONSTITUTION ----- LOI FONCIERE du <b>20 juillet 1973</b>	Art 67 ----- Art 31 à 48	
	1.4.4	Ressources aquatiques	CONSTITUTION ----- LOI N°15/026 du <b>31 décembre 2015</b> ----- DECRET du <b>6 mai 1952</b> ----- ORDONNANCE 52-443 du <b>21 décembre 1952</b>	Art 9 ----- ----- -----	
	1.4.5	Recherche des réserves géologiques	CONSTITUTION ----- CODE MINIER LOI 007/2002 du <b>11 juillet 2002</b>	Art 35 ----- Art 1 pt.44, Art 13	
	1.5 Infrastructures	1.5.1	Moyens de transports	DECRET du <b>19 janvier 1920</b>	Contrats des commissionnaires et transporteurs
1.5.2		Accès à l'eau	ORDONNANCE 78/197 du <b>05 mai 1978</b>	Portant statut de l'entreprise publique dénommée régie des distributions d'eau et d'électricité	
1.5.3		Accès à l'électricité	ORDONNANCE-LOI 61-61 du <b>26 février 1953</b>	Distribution de l'énergie électrique – Réglementation. (B.A., 1953, p. 378; BO., 1953, p. 1016)	

<b>1.5 Infrastructures</b>	<b>1.5.3</b>	<b>Accès à l'électricité</b>	NOTE DE SERVICE n° DG/056/2014	L'électricité pour tous	
	<b>1.5.4</b>	<b>Accès aux moyens de communication</b>	CONSTITUTION ----- LOI CADRE 031-2002 du <b>16 octobre 2002</b>	Art 24 -----	
	<b>1.5.5</b>	<b>Gestion des ordures</b>	LOI n°11/009 du <b>09 juillet 2011</b> ----- DECRET n°13/015 du <b>29 mai 2015</b>	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ----- Réglementation de service classé	
	<b>1.5.6</b>	<b>Gestion des biens publics</b>	LOI 73-021 du <b>20 juillet 1973</b> ----- ORDONNANCE 74-148 du <b>2 juillet 1974</b> ----- ORDONNANCE 84-026 du <b>2 février 1984</b> ----- ARRET MINISTERIEL CAB/MIN/TP/01/003/97 du <b>22 juillet 1997</b>	Portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés. ( <i>JOZ.</i> , no 3, 1er février 1974, p. 69). ----- Portant mesures d'exécution de la loi 73-021 du <b>20 juillet 1973</b> portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés ( <i>JOZ.</i> , no 15, 1er août 1974, p. 611) ----- Portant abrogation de l'ordonnance 74-152 ; du <b>2 juillet 1974</b> relative aux biens abandonnés ou non mis en valeur et aux autres biens acquis à l'État par l'effet de la loi. ( <i>JOZ.</i> , no 4, 15 février 1984, p. 9) ----- Portant création et reconstruction de la commission de reconstitution du patrimoine immobilier de l'Etat	
	<b>1.5.7</b>	<b>Réseau aérien</b>	ORDONNANCE LOI n°78/009 du <b>29 mars 1978</b>	Conditions générales d'exploitation des services aériens	

1.5 Infrastructures	1.5.7	Réseau aérien	ARRETE MINISTERIEL 409/CAB/MIN/TC/0036/ 98 du <b>3 octobre 1998</b> ----- ORDONNANCE n°62/321 du <b>08 octobre 1955</b>	Licence d'exploitation d'un service aérien  ----- Navigation aérien	CONVENTION INTERNATIONAL Pour l'unification de certaines règles relative au transport international aérien, signé à Varsovie du <b>12 octobre 1929</b>
	1.5.8	Réseau ferroviaire	DECRET 0050 du <b>07 novembre 1995</b>	Création de la société nationale de chemin de fer SNCC	
	1.5.9	Réseau fluvial	ORDONNANCE LOI n°66/96 du <b>14 mars 1966</b>	Code de la navigation fluvial et lacustre	CONVENTION INTERNATIONAL Pour l'unification de certaines règles en matière de connaissance du <b>25 aout 1924</b>
	1.5.10	Routes et dessertes agricoles	ORDONNANCE 78/335 du <b>30 aout 1978</b>	Révision de la classification routière de la république	
	1.5.11	Routes en milieu urbain	ORDONNANCE 78/335 du <b>30 aout 1978</b>	Révision de la classification routière de la république	
	1.5.12	Habitat	LOI N°15/025 du <b>31 décembre 2015</b> ----- ARRETE MINISTERIEL N°CAB/MINE ATUHITPR/006/2014 du <b>04 avril 2014</b> ----- DECRET du <b>12 décembre 1939</b>	Baux à loyer non professionnel  ----- Permis de bâtir  ----- Taxe de bâtisse	

1.5 Infrastructures	1.5.13	Urbanisme	ORDONNANCE 61/212 du <b>29 juin 1949</b> ----- ORDONNANCE 97/243 du <b>24 juillet 1954</b>	Décret sur urbanisme ----- Urbanisme, règle générale d'aménagement en matière d'esthétique	
	1.5.14	Voirie	ORDONNANCE 70/210 du <b>04 juin 1970</b>	Portant création du centre de formation des agents voyers	
	1.5.15	Cadastre	DECRET n°68/2003 du <b>03 avril 2003</b> ----- ORDONNANCE du <b>2 juillet 1974</b>	Statut, organisation et fonctionnement du CAMI ----- Art 13, 14Portant mesure d'application de la loi Foncière	
	1.5.16	Titres immobiliers	LOI N°73-21 du <b>20 juillet 1973</b> ----- CODE MINIER ----- ORDONNANCE 76-007 du <b>8 janvier 1976</b>	Art 61 Concession Art 219Certificat d'enregistrement ----- Art 50 Permis de la recherche minière Art 64 Permis d'exploitation minière ----- Fixant les taux et règles d'assiette et de recouvrement des taxes et redevances en matière administrative, judiciaire et domaniale perçues à l'initiative du département des Affaires foncières. ( <i>J.O.Z.</i> , numéro spécial, 1992, p. 251)	
	1.5.17	Télécommunication	LOI CADRE 013/2002 du <b>16 aout 2002</b>	Portant télécommunication en RDC	
1.6 Gouvernance économique	1.6.1	Pérennité des sources de revenu	ORDONNANCE – LOI 13/001 à 005 du <b>23 février 2013</b> ----- ORDONNANCE – LOI 13/002 du <b>23 février 2013</b>	Fixant la nomenclature des droits taxes et redevances des provinces et des entités territoriales décentralisées ----- Fixant la nomenclature des droits taxes et redevances du pouvoir central	

<p><b>1.6 Gouvernance économique</b></p>	<p><b>1.6.1</b></p>	<p><b>Pérennité des sources de revenu</b></p>	<p>DÉCRET-LOI 089 du <b>10 juillet 1998</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 002/CAB/MIN/AFF.INTE R.&amp; FIN/99 du <b>20 mai 1999</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 001/CAB/MIN/AFF.INTE R.&amp; FIN/99 du <b>20 mai 1999</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 79-244 du <b>16 octobre 1979</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 027/CAB/MIN/ECNT/95 du <b>17 mai 1995</b></p>	<p>Portant fixation de la nouvelle nomenclature des taxes autorisées aux entités administratives décentralisées, des recettes administratives d'intérêt commun et des recettes fiscales cédées par l'État aux entités. (<i>Présidence de la République</i>)</p> <p>-----</p> <p>Portant modalités de perception et de répartition des taxes, recettes d'intérêt commun et des [impôts] cédés aux entités administratives décentralisées. (<i>Ministère d'État chargé des Affaires intérieures et ministère des Finances et Budget</i>)</p> <p>-----</p> <p>Portant fixation des taux de taxes administratives d'intérêt commun et de taxes spécifiques des entités administratives décentralisées. (<i>Ministère d'État chargé des Affaires intérieures et ministère des Finances et Budget</i>)</p> <p>-----</p> <p>Portant les taux et règles d'assiette et de recouvrement des taxes et redevances en matière administrative, judiciaire et domaniale perçues à l'initiative du département de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme. (<i>JOZ.</i>, no 24, 15 décembre 1979, p. 7)</p> <p>-----</p> <p>Portant modification de taux des taxes et redevances prévues par l'ordonnance 79-244 du <b>16 octobre 1979</b> et perçues à l'initiative du Ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme sur les établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes. (<i>Ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme</i>)</p>	
--	---------------------	---	--	---	--

<b>1.6 Gouvernance économique</b>	<b>1.6.1</b>	<b>Pérennité des sources de revenu</b>	ARRETÉ MINISTÉRIEL 009/CAB/MIN/ECNT/96 du <b>16 janvier 1996</b>  ----- ARRETÉ MINISTÉRIEL 008/CAB/MIN/ECNT/96 du <b>16 janvier 1996</b>	Modifiant et complétant l'arrêté 070/CAB/MIN/ECNT/94 du <b>27 mars 1994</b> portant actualisation de certains taux des taxes et redevances prévues à l'initiative du ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme. ( <i>Ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme</i> )  ----- Modifiant et complétant l'arrêté ministériel 0006/CAB/MIN/ECNT/93 du <b>27 mai 1993</b> portant fixation des taux de la redevance et les modalités de perception du Fonds de promotion du tourisme. ( <i>Ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme</i> )	
	<b>1.6.2</b>	<b>Accès au marché de l'emploi</b>	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL	Art 36  ----- Art 10, 185	
	<b>1.6.3</b>	<b>Distinction des activités fermières</b>	ORDONNANCE 86/115 du <b>10 avril 1986</b>	Art 17, 18, 19 Modifiant complétant les mesures d'application de la loi foncière	
	<b>1.6.4</b>	<b>Subvention au prix des intrants</b>	ORDONNANCE 134/AGRI du <b>16 mai 1986</b>	Portant importation des intrants agricole	
	<b>1.6.5</b>	<b>Cadre macro-économique</b>	LOI 83-003 du <b>23 février 1983</b>	Portant la loi financière	
	<b>1.6.6</b>	<b>Femme et l'économie</b>	CONSTITUTION	Art 14, 15	
<b>1.7 Gouvernance administrative, juridique, politique</b>	<b>1.7.1</b>	<b>Droit des personnes</b>	CONSTITUTION ----- LOI N°87/010 Du <b>1<sup>er</sup> aout 1987</b>	Art 40  ----- Portant CODE DE LA FAMILLE	
	<b>1.7.2</b>	<b>Droit publique</b>	DECRET – LOI 081 du <b>2 juillet 1998</b>	Portant organisation et administration en RDC	

<b>1.7 Gouvernance administrative, juridique, politique</b>	<b>1.7.3</b>	<b>Violences faites aux femmes et aux enfants</b>	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL ----- LOI 09/001 du <b>10 janvier 2009</b> ----- LOI 06/018 du <b>20 juillet 2006</b>	Art 13, 14, 15 ----- Art 73 Harcèlement sexuel ----- Portant protection de l'enfant ----- Portant violences faites à la femme Modifiant et complétant le décret du <b>30 janvier 1940</b> portant CODE PENAL Congolais	
	<b>1.7.4</b>	<b>Femmes et élections</b>	CONSTITUTION ----- LOI N°06/006 du <b>19 mars 2006</b>	Art 14, 15 ----- Art 9, 13 Portant loi électorale	CONVENTION du <b>20 décembre 1952</b> Droit politique de la femme
	<b>1.7.4</b>	<b>Propension aux vices sociaux</b>	CONSTITUTION ----- CODE PENAL DECRET du <b>30 janvier 1940</b>	Art 14, 15 ----- Les infractions commises en RDC sont punis par la loi Congolaise Art 2	
<b>1.8 Culture</b>	<b>1.8.1</b>	<b>Regroupements ethniques</b>	CONSTITUTION	Art 51	
	<b>1.8.2</b>	<b>Regroupements culturels</b>	CONSTITUTION	Art 51	
	<b>1.8.3</b>	<b>Conservation des biens culturels</b>	CONSTITUTION ----- ORDONNANCE 70-089 Du <b>11 mars 1970</b>	Art 51 ----- Portant création des musés nationaux	
	<b>1.8.4</b>	<b>Alcoolisme</b>	ORDONNANCE 75-153 du <b>31 mai 1955</b>	Réglementant les heures ouverture des débits de boissons	
	<b>1.8.5</b>	<b>Sorcellerie</b>	LOI COUTUMIERE ----- CODE PENAL DECRET du <b>30 janvier 1940</b>	----- Art 57 Epreuves superstitieuses	

<b>1.8 Culture</b>	<b>1.8.6</b>	<b>Violence</b>	CODE PENAL DECRET du <b>30 janvier 1940</b> ----- LOI 09/001 du <b>10 janvier 2009</b> ----- LOI 06/018 du <b>20 juillet 2006</b>	Art 170 Le viol ----- Portant protection de l'enfant ----- Portant violences faites à la femme Modifiant et complétant le décret du <b>30 janvier 1940</b> portant CODE PENAL Congolais	
	<b>1.8.7</b>	<b>Gouvernances traditionnelles et des chefferies</b>	CONSTITUTION ----- LOI COUTUMIERE	Art 63, 203, 207 ----- Oral	
	<b>1.8.8</b>	<b>Décision communautaire</b>	LOIS COUTUMIERES	Elles sont orales et différentes selon les tribus	
<b>1.9 Classes sociales</b>	<b>1.9.1</b>	<b>Classe socio- économique</b>	LOI N°17/001 du <b>8 février 2017</b>	Pourtant sous-traitance	
	<b>1.9.2</b>	<b>Vulnérabilité aux conflits</b>	CONSTITUTION ----- LOI N 09/001 du <b>10 janvier 2009</b> ----- LOI N 06/018 du <b>20 juillet 2006</b>	Art 61, 15 ----- Protection de l'enfant ----- Violences faites à la femme Modifiant et complétant le DECRET de <b>30 janvier 1940</b>	
	<b>1.9.3</b>	<b>Criminalité</b>	CODE PENAL	Art 2	
	<b>1.9.4</b>	<b>Infractions</b>	CODE PENAL	Art 2	
<b>1.10 Institutions</b>	<b>1.10.1</b>	<b>Efficacité des structures administratives</b>	DECRET – LOI 081 du <b>2 juillet 1998</b>	Portant organisation territoriale et administratif de la RDC	
	<b>1.10.2</b>	<b>Implications communautaires</b>	CONSTITUTION	Art 207 et 63	
	<b>1.10.3</b>	<b>Vulgarisation des textes légaux</b>	ORDONNANCE 70-339 du <b>23 décembre 1970</b>	Promulgation des lois	

<b>1.10 Institutions</b>	<b>1.10.3</b>	<b>Vulgarisation des textes légaux</b>	DECRET du <b>28 mars 2003</b>	Journal officiel	
	<b>1.10.4</b>	<b>Sollicitation de l'Etat</b>	LOI 77-001 du <b>22 février 1977</b> ----- DECRET 10/010 du <b>27 février 2010</b>	Art 2, 3 Sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (JOZ n° 7, du <b>1<sup>er</sup> Avril 1977</b> , p 197) ----- Portant sur les règles d'attribution des marchés publics ; modifiant et complétant l'ordonnance Loi 69-054 du <b>5 décembre 1969</b>	
<b>1.11 Environnement politique</b>	<b>1.11.1</b>	<b>Disputes intra-communautaires</b>	LOIS COUTUMIERES	Elles sont orales et différentes selon les tribus	
	<b>1.11.2</b>	<b>Décisions communautaires</b>	LOIS COUTUMIERES	Elles sont orales et différentes selon les tribus	
	<b>1.11.3</b>	<b>Démocratisation des organisations communautaires</b>	LOIS COUTUMIERES	Elles sont orales et différentes selon les tribus	

## 2. Droit de l'homme

Domaines d'actions suivant la norme ISO 26000	Réf	Thématiques suivant la RSE	Textes légaux en RDC	Références	Référentiel international
2.1 Devoir de vigilance	2.1.1	Sur le travail forcé	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL -----	Art 16 al 4 ----- Art 2 al 2 -----	OIT CONVENTION n°145 ----- CONVENTION 29 OIT Concernant le travail forcé ou obligatoire du <b>28 juin 1930</b> ----- CONVENTION 105 OIT du <b>25 juin 1957</b> Concernant l'abolition du travail forcé. ( <i>JORDC</i> , n° spécial, septembre 2001, p.128)
	2.1.2	Sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL	Art38 ----- Art230, 234	OIT CONVENTION n°87 et 58 ----- CONVENTION n°135 du <b>02 juin 1971</b> Portant protection des représentants des travailleurs
	2.1.3	Sur le droit d'organisation et de négociation collective	CONSTITUTION ----- ORDONNANCE-LOI du <b>27 juillet 1972</b>	Art 37 ----- Création de la Fédération des Entreprises Congolaises	OIT CONVENTION 91 de <b>1951</b>

<b>2.1 Devoir de vigilance</b>	<b>2.1.4</b>	<b>Sur l'égalité de rémunération</b>	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL	Art 36 ----- Art 86	OIT CONVENTION n°100 de <b>1951</b> et n°111 de <b>1958</b> ----- CHARTRE AFRICAINE de droit de l'homme et du peuple Art 15
	<b>2.1.5</b>	<b>Sur l'abolition du travail forcé</b>	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL	Art 16 ----- Art 2	OIT CONVENTION n°145 ----- CONVENTION 105 OIT du <b>27 juin 1956</b>
	<b>2.1.6</b>	<b>Sur la discrimination d'emploi et profession</b>	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL ----- LOI N 15/013 DU 1/08/2015	Art 12, 13,36 ----- Art 128, 135 ----- Modalités d'application des droits de la femme et de parité	ASSEN.GEN ONU du <b>18 aout 1989</b> Art 111 ----- CONVENTION du <b>25 juin 1958</b> Concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession. (JORDC, n° spécial, septembre 2001, p.132)
	<b>2.1.7</b>	<b>Sur l'âge minimum</b>	CODE DU TRAVAIL -----	Art 6 al 2 -----	CONVENTION OIT N°191 ----- CONVENTION OIT 138 du <b>26 juin 1973</b> Concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi. (JORDC, n° spécial, septembre 2001 p.141)

<b>2.2 Violences faites aux femmes et aux enfants</b>	<b>2.2.1</b>	<b>Sur les pires formes de travail des enfants et violence aux femmes</b>	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL ----- CODE PENAL ----- LOI 09-001 du <b>10 janvier 2009</b> ----- LOI 06-018 du <b>20 juillet 2006</b>	Art 41,14,15 ----- Art 3, Art 73 pt.a ----- Art 170 ----- Portant protection de l'enfant ----- Violences faites à la femme	LOI 06/013 du <b>13 juin 2006</b> Convention nations unis contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le traite des personnes particulièrement les femmes et les enfants
	<b>2.2.2</b>	<b>Prise en charge médicale</b>	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL	Art 47,53 al 3 ----- Art 160	CONVENTION OIT N°182
<b>2.3 Situation présentant un risque pour les droits de l'homme</b>	<b>2.3.1</b>	<b>Droits et libertés fondamentaux</b>	CONSTITUTION ----- LOI n°13/011 du <b>21 mars 2013</b> ----- CODE PENAL ----- CODE DU TRAVAIL	Art 16, 17, 60, 61, 67,68 ----- Institution, organisation et fonctionnement de la commission nationale de droit de l'homme ----- Art 2 ----- Art 2	
	<b>2.3.2</b>	<b>Immigration</b>	CONSTITUTION ----- DECRET – LOI 002-2003 du <b>11 janvier 2003</b>	Art 50 al 2, 3, 4, Art 32 ----- Portant création de la direction générale d'Immigration	
	<b>2.3.3</b>	<b>Réfugiés</b>	CONSTITUTION ----- DECRET-LOI 21-2002 du <b>16 octobre 2002</b>	Art 33 ----- Portant statut des réfugiés	CONVENTION du <b>28 juillet 1951</b>
	<b>2.3.4</b>	<b>Services de sécurité</b>	CONSTITUTION	Art 182, 45 al 6	

2.3 Situation présentant un risque pour les droits de l'homme	2.3.4	Services de sécurité	<p>DECRET – LOI 002-2002 du <b>26 janvier 2002</b></p> <p>-----</p> <p>DECRET-LOI 003/2003 du <b>11 janvier 2003</b></p> <p>-----</p> <p>DECRET 31 du <b>30 janvier 1965</b></p> <p>-----</p> <p>DECRET-LOI 002/2003 du <b>11 janvier 2003</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 001/2002 du <b>22 janvier 2002</b></p>	<p>Portant institution, organisation et fonctionnement de la police national congolaise</p> <p>-----</p> <p>Portant organisation de l'ANR</p> <p>-----</p> <p>Groupement de sécurité privée</p> <p>-----</p> <p>Portant organisation et fonctionnement de la DGM</p> <p>-----</p> <p>Portant organisation générale de la défense et des forces armées congolaises</p>	
	2.3.5	Travail des enfants	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>CODE DU TRAVAIL</p> <p>-----</p>	<p>Art 41</p> <p>-----</p> <p>Art 6, 38, 133</p> <p>-----</p>	<p>CONVENTION OIT 138 du <b>26 juin 1973</b> Concernant âge minimum d'admission à l'emploi</p> <p>-----</p> <p>CONVENTION OIT 182 du <b>17 juin 1999</b> Concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants du 17 juin 1999 (JORDC n° spécial, septembre 2001, p.156)</p>

2.3 Situation présentant un risque pour les droits de l'homme	2.3.6	Travail des femmes	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL -----	Art 14 ----- Art 128, 137 -----	CONVENTION OIT 89 Concernant le travail de nuit des femmes occupées dans l'industrie, adoptée à SAN FRANCISCO le <b>9 juillet 1948</b> ----- CONVENTION OIT 111 du <b>5 juin 1958</b> Portant sur les conditions de travail des femmes
2.4 Prévention de la complicité	2.4.1	Lutte contre le travail forcé	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL	Art 16 al 4 ----- Art 2	CONVENTION OIT 29 du <b>28 juin 1930</b> Portant le travail forcé ou obligatoire
2.5 Remédier aux atteintes aux droits humains	2.5.1	Respect de la personne, dignité	CONSTITUTION ----- CODE PENAL ----- LOI N 13/011 du <b>21 mars 2013</b>	Art 16, 60, 61 ----- Art 43 à 66, 74 à 78, 167 à 170, 172 à 177 ----- Droit de l'homme	LOI n°06/013 du <b>13 juin 2006</b> Convention de nations unis contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants
2.6 Discrimination et groupes vulnérables	2.6.1	Religion, sexe, opinion, minorité	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL ----- LOI 25-131 du <b>25 mars 1960</b>	Art 13, 51, 43 ----- Art 128,135 ----- Portant discrimination et racisme	

<b>2.6 Discrimination et groupes vulnérables</b>	<b>2.6.1</b>	<b>Religion, sexe, opinion, minorité</b>	DECRET du <b>13 juin 1960</b> ----- ORDONNANCE 66-342 du <b>7 juin 1966</b>	Portant discrimination dans le magasin et autres lieux public ----- Racisme et tribalisme	
<b>2.7 Droits civils et politiques</b>	<b>2.7.1</b>	<b>Droit des populations autochtones</b>	CONSTITUTION ----- CODE CIVIL L 2 LOI FONCIERE N 73 /021 du <b>20 juillet 1973</b> ----- CODE MINIER	Art 9 ----- Art 387, 388,389 ----- Art 279, 280, 281	
	<b>2.7.2</b>	<b>Droit des populations civiles</b>	CONSTITUTION -----	Art 50 -----	TRAITE DE ROME du <b>1 juillet 2002</b> Portant création de la cour pénale internationale ----- CONVENTION de Genève de <b>1949</b> ----- PACTE INTERNATIONAL du <b>16 décembre 1966</b> Relatif au droit civil et politique (JO RDC N° spécial avril 1999 p12)
	<b>2.7.3</b>	<b>Droit des personnes</b>	CONSTITUTION ----- LOI 87-010 du <b>1 août 1987</b>	Art 40 ----- Portant CODE DE LA FAMILLE	
<b>2.8 Droits économiques, sociaux et culturels</b>	<b>2.8.1</b>	<b>Problématique de la liberté syndicale</b>	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL	Art 38 ----- Art 230,234	CONVENTION OIT n° 98 de <b>1949</b>

### 3. Relations et conditions de travail

Domaines d'actions suivant la norme ISO 26000	Réf	Thématiques suivant la RSE	Textes légaux en RDC	Références	Référentiel international
3.1 Emploi et relations employeurs / employés	3.1.1	Droit du travail	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL	Art 36 ----- Art 2	
	3.1.2	Développement de l'emploi local	CONSTITUTION ----- CODE TRAVAIL	Art 37 ----- Art 10, 205	
	3.1.3	Règlement d'entreprise	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL ----- ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 70/0016 du <b>11 août 1970</b>	Art 36 ----- Art 157 ----- Règlement d'entreprise. ( <i>Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale</i> )	
	3.1.4	Contrat de travail	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL	Art 36 ----- Art 7 pt.c	
	3.1.5	Soutien à l'insertion professionnelle	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL	Art 37 ----- Art 10	
	3.1.6	Usage de la main d'œuvre locale	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL	Art 36 ----- Art 209	
	3.1.7	Rémunération décente	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL	Art 36 ----- Art 86, 95, 96, 97	

<b>3.1 Emploi et relations employeurs / employés</b>	<b>3.1.7</b>	<b>Rémunération décente</b>	ORDONNANCE 67-442bis Du <b>1er octobre 1967</b> ----- ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 17/67 du <b>3 octobre 1967</b> ----- ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 16/67 du <b>3 octobre 1967</b> ----- ORDONNANCE 80-284 du <b>29 novembre 1980</b>	Réglementation des salaires minima interprofessionnels et des allocations familiales minima.(M.C., no 20, 15 octobre 1967, p. 811) ----- Livre de paie et décompte écrit de la rémunération payée. (M.C., no 20, 15 octobre 1967) ----- Examen annuel du niveau des prix et des salaires. (M.C., no 20, 15 octobre 1967) ----- Portant réduction des zones salariales et uniformisation des allocations familiales minima. (J.O.Z., no 24, 15 décembre 1980, p. 21)	CONVENTION OIT 26 du <b>16 juin 1928</b> Concernant l'institution de méthodes de fixation des salaires minima.
<b>3.2 Conditions de travail et protection sociale</b>	<b>3.2.1</b>	<b>Code du travail</b>	LOI 015-2002 du <b>16 octobre 2002</b>	Portant CODE DU TRAVAIL (Présidence de la République)	
	<b>3.2.2</b>	<b>Durée du travail</b>	CODE DU TRAVAIL ----- ORDONNANCE 22-340 du <b>21 août 1958</b> ----- ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 68/14 du <b>17 mai 1968</b>	Art 119 ----- Régime dérogatoire à la durée du travail dans les entreprises de transport et pour les travaux de transport. (B.A., 1958, p. 1623) ----- Rémunération des heures supplémentaires. (Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale)	CONVENTION OIT N°1 8 heures par jour 48 heures semaine
	<b>3.2.3</b>	<b>Catégories des travailleurs</b>	CODE DU TRAVAIL	Art 90 Portant l'obligation à l'employeur d'appliquer une classification des travailleurs	
	<b>3.2.4</b>	<b>Repos hebdomadaire et jours fériés</b>	CODE DU TRAVAIL ----- ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 68/12 du <b>17 mai 1968</b>	Art 121,123 ----- Repos hebdomadaire-Réglementation du travail. (Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale)	CONVENTION OIT 14 du <b>17 novembre 1921</b> Concernant l'application du repos hebdomadaire dans les lieux industriels

3.2 Conditions de travail et protection sociale	3.2.4	Repos hebdomadaire et jours fériés	ORDONNANCE 79-154 du <b>23 juin 1979</b>	Fixant les jours fériés légaux. (JOZ., no 13, 1er juillet 1979, p.15)	
	3.2.5	Travail de nuit	CODE DU TRAVAIL ----- ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 68/14 du <b>17 mai 1968</b>	Art 124,125 ----- Relatif à la rémunération du travail de nuit	CONVENTION OIT n°89 du <b>09 juillet 1948</b> Concernant le travail de nuit des femmes et des enfants occupé dans l'industrie ----- CONVENTION OIT n°171 sur travail de nuit ----- CONVENTION 90 OIT travail de nuit des enfants.
	3.2.6	Travail des femmes et des enfants	CODE DU TRAVAIL ----- ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 68/13 du <b>17 mai 1968</b>	Art 6, 38,128 ----- Conditions de travail des femmes et enfants. ( <i>Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale</i> )	CONVENTION OIT n°111 Egalite homme-femme ----- CONVENTION OIT n° 138 Age minimum d'emploi
3.3 Dialogue Social	3.3.1	Litiges et conflits du travail	CODE DU TRAVAIL ----- ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 3/68 du <b>29 janvier 1968</b> ----- ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 036/95 du <b>21 juin 1995</b>	Art 297 à 315 ----- Droits et obligations des employeurs et des travailleurs partis à un conflit collectif du travail. ( <i>M.C.</i> , no 5, 1er mars 1968) ----- Recours judiciaire contre la décision de l'inspecteur du travail en cas de licenciement ou de mutation d'un délégué titulaire ou suppléant. ( <i>Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale</i> )	

3.3 Dialogue social	3.3.2	Protection de la main d'œuvre nationale	<p>CODE DU TRAVAIL ----- ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL 27/75 du <b>30 octobre 1975</b> -----</p> <p>ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL 80/0063 du <b>22 octobre 1980</b> -----</p> <p>ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL 067/81 du <b>5 novembre 1981</b> -----</p> <p>LETTRE 12/D.T.P.S./CAB/0730/105/83 du <b>13 août 1983</b> -----</p>	<p>Art 209 al 2 ----- Fixant les modalités de déclaration annuelle de la situation de la main-d'œuvre. (<i>J.O.Z.</i>, no 4, <b>15 février 1976</b>, p. 166) -----</p> <p>Portant agrément du secrétariat social dénommé le «Bureau de la main-d'œuvre de Kinshasa». (<i>J.O.Z.</i>, no 21, <b>1er novembre 1980</b>, p. 20) -----</p> <p>Réglémentant le transfert à l'étranger de la main-d'œuvre zaïroise. (<i>J.O.Z.</i>, no 1, 1er janvier 1982, p. 15) -----</p> <p>Protection de la main-d'œuvre nationale (cas des ressortissants d'États africains devenus indépendants après la date du 6 juin 1974). (<i>Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale</i>).</p>	
	3.3.3	Travail des étrangers	<p>CODE DU TRAVAIL ----- ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 70/0010 du <b>27 juillet 1970</b> -----</p> <p>ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL 81/014 du <b>23 février 1981</b> -----</p>	<p>Art 209 ----- Réglementation du travail des étrangers (pourcentages autorisés). (<i>Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale</i>) -----</p> <p>Modifiant et remplaçant l'arrêté 07/74 du <b>12 juillet 1974</b> portant règlement intérieur de la commission nationale de l'emploi des étrangers. (<i>J.O.Z.</i>, no 5, 1er mars 1981, p. 45)</p>	

3.3 Dialogue Social	3.3.3	Travail des étrangers	<p>ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL 86/001 du <b>31 mars 1986</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL 87/005 du <b>21 janvier 1987</b></p> <p>-----</p> <p>INSTRUCTION 056/93 du <b>10 novembre 1993</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 032 du <b>10 mars 1994</b></p>	<p>Déterminant la liste des emplois interdits aux étrangers. (<i>J.O.Z.</i>, no 7, 1er avril 1987, p. 36)</p> <p>-----</p> <p>Déterminant les conditions d'engagement des expatriés. (<i>J.O.Z.</i>, no 6, 15mars1987, p. 40)</p> <p>-----</p> <p>Traitement des dossiers de demande de la carte de travail pour étrangers. (<i>Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale</i>)</p> <p>-----</p> <p>Fixation de la taxe sur la carte du travail des étrangers. (<i>Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale</i>)</p>	
	3.3.4	Représentation des travailleurs	<p>CODE DU TRAVAIL</p> <p>-----</p> <p>CIRCULAIRE 193/91 du <b>1er mars 1991</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 037/95 du <b>21 juin 1995</b></p> <p>-----</p> <p>CIRCULAIRE 22/MFPTPS/SG/027/2000 du <b>26 février 2000</b></p>	<p>Art 255</p> <p>-----</p> <p>Implantation du pluralisme syndicale dans le pays. (<i>Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale</i>)</p> <p>-----</p> <p>Procédure de recours en cas de contestations relatives à l'électorat, à l'éligibilité et à la régularité des élections syndicales au sein des entreprises. (<i>Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale</i>)</p> <p>-----</p> <p>Élections syndicales dans les entreprises et établissements de toute nature. (<i>Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Prévoyance sociale</i>)</p>	<p>CONVENTION OIT n°87 du <b>17 juin 1948</b> Concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical. (<i>JORDC.</i>, n° spécial, septembre 2001, p. 123)</p>

3.3 Dialogue social	3.3.4	Représentation des travailleurs	<p>CIRCULAIRE 118/2001 du <b>17 septembre 2001</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 70/0013 du <b>11 août 1970</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 103/91 du <b>18 juillet 1991</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 12/CAB/MTMO PS/019/93 du <b>3 juillet 1993</b></p>	<p>Concernant la composition des bureaux de délégations syndicales dans les entreprises et établissements de toute nature. (<i>Ministère du travail</i>)</p> <p>-----</p> <p>Concernant les modalités de représentation des travailleurs. (<i>Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale</i>)</p> <p>-----</p> <p>Modalités de représentation et d'encadrement des travailleurs dans les établissements de toute nature et mesures conservatoires. (<i>Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale</i>)</p> <p>-----</p> <p>Période de transition syndicale et modalités de représentation et d'encadrement des travailleurs dans les établissements de toute nature. (<i>Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale</i>)</p>	<p>CONVENTION n°135 du <b>2 juin 1971</b></p> <p>Concernant la protection des représentants des travailleurs dans l'entreprise et les facilités à leur accorder. (<i>JORDC.</i>, n° spécial, septembre 2001, p. 137)</p>
	3.3.5	Salariés	<p>CODE DU TRAVAIL</p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 15/67 du <b>3 octobre 1967</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 70/0015 du <b>11 août 1970</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 018/90 du <b>1er septembre 1990</b></p>	<p>Art 86</p> <p>-----</p> <p>Forme, preuve et visa du contrat de travail. (<i>M.C.</i>, no 20, 15 octobre 1967)</p> <p>-----</p> <p>Durée et conditions du préavis. (<i>Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale</i>)</p> <p>-----</p> <p>Levée de la mesure de suspension provisoire octroi d'autorisation de licenciements des travailleurs. (<i>Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale</i>)</p>	<p>CONVENTION OIT n° 158 du <b>2 juin 1982</b></p> <p>Concernant la cessation de la relation de travail à l'initiative de l'employeur. (<i>JOZ.</i>, no 10, 15 mai 1986, p. 37)</p>

3.3 Dialogue social	3.3.5	Salariés	INSTRUCTION du <b>8 octobre 1993</b>	Destinée aux inspecteurs et contrôleurs du travail et relative à l'autorisation de licenciement massif. ( <i>Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale</i> )	
3.4 Santé et sécurité au travail	3.4.1	Hygiène et sécurité	<p>CODE DU TRAVAIL</p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 41-48 du <b>12 février 1953</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 41 399 du <b>6 décembre 1954</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE du <b>12 mai 1914</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 56/AE du <b>13 mai 1936</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 23-37 du <b>1er février 1952</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 23-247 du <b>23 juillet 1953</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 22-98 du <b>27 mars 1956</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 22-342 du <b>28 juin 1959</b></p>	<p>Art 167</p> <p>-----</p> <p>Établissements dangereux, insalubres ou incommodes. (<i>B.A.</i>, 1953, p. 549; Erratum, p. 1610)</p> <p>-----</p> <p>Manutention et entreposage des gaz liquéfiés, comprimés ou dissous. (<i>B.A.</i>, 1954, p. 1828)</p> <p>-----</p> <p>Établissements dangereux, insalubres et incommodes. Réglementation. – Modifications. (<i>B.O.</i>, 1914, p. 990)</p> <p>-----</p> <p>Relative aux conditions auxquelles doivent satisfaire les récipients destinés à contenir des gaz liquéfiés, comprimés ou dissous. (<i>B.A.</i>, 1936, p. 232)</p> <p>-----</p> <p>Sécurité et salubrité du travail. Peinture par pulvérisation pneumatique. (<i>B.A.</i>, 1952, p. 460)</p> <p>-----</p> <p>Régime spécial des chaudières à vapeur. (<i>B.A.</i>, 1953, p. 1467; erratum, p. 1571)</p> <p>-----</p> <p>Sécurité du travail. Entreposage de carbure de calcium. Production de l'acétylène. Emploi de chalumeaux. (<i>B.A.</i>, 1956, p. 918)</p> <p>-----</p> <p>Règlement sur l'installation et l'exploitation des engins de levage. (<i>B.A.</i>, 1959, p. 1939).</p>	<p>CONVENTION OIT n°120 du <b>8 juillet 1964</b> Concernant l'hygiène dans les commerces et le bureau</p> <p>-----</p> <p>CONVENTION OIT n°62 du <b>23 juin 1937</b> Concernant les prescriptions de sécurité dans l'industrie du bâtiment.</p> <p>-----</p> <p>CONVENTION OIT n° 152 Sécurité et hygiène dans les manutentions portuaires</p> <p>-----</p> <p>CONVENTION OIT n°155 Sur la sécurité et santé des travailleurs Recommandation 164 sécurité et santé des travailleuses</p>

<p><b>3.4 Santé et sécurité au travail</b></p>	<p><b>3.4.1</b></p>	<p><b>Hygiène et sécurité</b></p>	<p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 0057/71 du <b>20 décembre 1971</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 0013 du <b>4 août 1972</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ 0017/73 du <b>6 février 1973</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL 0069/CAB/DEP/MIN/73 du <b>15 novembre 1973</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL 78/004bis du <b>23 janvier 1978</b></p> <p>-----</p> <p>CIRCULAIRE DTPS/BCE/1023/1/78 du <b>19 décembre 1978</b></p>	<p>Portant réglementation de la sécurité sur les lieux de travail. (<i>J.O.Z.</i>, no 6, 15mars 1972, p. 181)</p> <p>-----</p> <p>Fixant les conditions d'hygiène sur les lieux du travail. (<i>J.O.Z.</i>, no 23, 1er décembre 1974, p. 1141)</p> <p>-----</p> <p>Relatif à la sécurité sur les lieux de travail pour les travaux de terrassement, de fouille, ou d'excavation de toute espèce et les travaux de l'industrie du bâtiment. (<i>J.O.</i>, no 17, 1er septembre 1973, p. 1437)</p> <p>-----</p> <p>Portant institution des comités de sécurité et d'hygiène dans les entreprises minières et leurs dépendances. (<i>J.O.Z.</i>, no 4,15 février 1974, p. 152)</p> <p>-----</p> <p>Portant institution des comités d'hygiène et de sécurité dans les entreprises. (<i>J.O.Z.</i>, no 4, 15 février 1978, p. 42).Adressée à l'inspecteur général du travail, aux inspecteurs principaux et inspecteurs et contrôleurs du travail et relative aux établissements dangereux, insalubres et incommodes soumis à la création des comités d'hygiène et de sécurité. (<i>Ministère du Travail et de la Sécurité sociale</i>)</p> <p>-----</p> <p>Adressée à l'inspecteur général du travail, aux inspecteurs principaux et inspecteurs et contrôleurs (<i>Ministère du Travail et de la Sécurité sociale</i>)</p>	
--	---------------------	-----------------------------------	--	---	--

3.4 Santé et sécurité au travail	3.4.1	Hygiène et sécurité	ARRÊTÉ 001/CCE/DECNT/86 du <b>4 mars 1986</b>  ----- ARRÊTÉ 07 du <b>28 mai 1993</b>	Portant mesures d'exécution de l'ordonnance 41-48 du 12 février 1953 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes. ( <i>J.O.Z.</i> , no 14,15 juillet 1986, p. 40).  ----- Portant agrément de l'institut de sécurité, hygiène et embellissement des lieux du travail (ISHE). ( <i>Ministère du Travail, de la Main d'œuvre et de la Prévoyance sociale</i> ).	
	3.4.2	Service médical de l'entreprise	CODE DU TRAVAIL ----- ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL 01/76 du <b>21 janvier 1976</b>  ----- ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 1250/CAB/06 du <b>12 octobre 1968</b>  ----- ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL 28/75 du <b>30 octobre 1975</b>	Art 177  ----- Service médical ou sanitaire d'entreprise. ( <i>Ministère du travail de la prévoyance sociale</i> )  ----- Tarif de fourniture de lunettes et des appareils d'orthopédie et de prothèse aux travailleurs et à leur famille. ( <i>Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale</i> )  ----- Relatif aux examens d'embauche et de reprise, aux examens médicaux nécessités par l'exposition des travailleurs à des risques particuliers et à l'exercice des travaux légers et salubres. ( <i>J.O.Z.</i> , no 4, 15 février 1976, p. 170)	CONVENTION OIT n°161 Service de santé au travail
	3.4.3	Accidents du travail	CODE DU TRAVAIL ----- ORDONNANCE 23-60 du <b>14 février 1952</b>  ----- ORDONNANCE 43-31 du <b>10 février 1956</b>	Art 159  ----- Contrôle médical de la silicose. ( <i>B.A.</i> , 1952, p. 571)  ----- Déclarations d'accidents à l'INSS graves survenus dans les mines, usines métallurgiques, carrières, cimenteries et fours à chaux, ainsi que dans leurs dépendances directes. ( <i>B.A.</i> , 1956, p. 376)	CONVENTION OIT n°19 du <b>5 juin 1925</b> Concernant l'égalité de traitement des travailleurs étrangers et nationaux en matière de réparation des accidents du travail

<b>3.4 Santé et sécurité au travail</b>	<b>3.4.3</b>	<b>Accidents du travail</b>	ORDONNANCE 66-370 du <b>9 juin 1966</b> ----- ARRÊTÉ 71/77 du <b>5 mai 1977</b>	Sécurité sociale. – Liste des maladies professionnelles. ( <i>M.C.</i> , 1966, p. 524) ----- Fixant les mesures de prévention contre les intoxications par le plomb (le saturnisme professionnel). ( <i>J.O.Z.</i> , no 22, 15 novembre 1977, p. 695)	CONVENTION OIT n°119 du <b>25 juin 1963</b> Concernant la protection des machines ----- CONVENTION OIT n°121 du <b>8 juillet 1964</b> Concernant les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles
	<b>3.4.4</b>	<b>Maladies professionnelles</b>	CODE DU TRAVAIL ----- DECRET – LOI du <b>29 juin 1961</b>	Art 159 ----- Art 1 Portant sur la sécurité sociale	CONVENTION n°121 du <b>8 juillet 1964</b> concernant les prestations en cas d'accident de travail et maladie professionnel
<b>3.5 Développement du capital humain</b>	<b>3.5.2</b>	<b>Mesures de reclassement</b>	CODE DU TRAVAIL	Art 10	
	<b>3.5.3</b>	<b>Mesures de revitalisation</b>	CODE DU TRAVAIL	Art 10	
	<b>3.5.4</b>	<b>Soutien des entreprises en difficultés</b>	ORDONNANCE 89-171 du <b>7 aout 1989</b>	Portant création du Fond pour la Promotion de l'industrie	
	<b>3.5.5</b>	<b>Formation professionnelle</b>	CODE DU TRAVAIL ----- ORDONNANCE 71-055 du <b>26 mars 1971</b>	Art 8, 9, 10 ----- Portant organisation de la formation professionnelle. ( <i>M.C.</i> , no 10, 15 mai 1971, p. 416)	

## 4. Environnement

Domaines d'actions suivant la norme ISO 26000	Réf	Thématiques suivant la RSE	Textes légaux en RDC	Références	Référentiel international
4.1 Prévention de la pollution	4.1.1	Jet de débris sur les voies ferrées	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE du <b>27 Mars 1910</b></p> <p>-----</p> <p>LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 71-18 du <b>09 janvier 1949</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 74-345 du <b>28 janv. 1959</b></p>	<p>Art 53, 54, 55, 56</p> <p>-----</p> <p>Jet des débris le long des voies ferrées</p> <p>-----</p> <p>Art 57 à 70, 76 Portant principes fondamentaux de la protection de l'environnement</p> <p>-----</p> <p>Relation à l'hygiène et à la salubrité publique</p> <p>-----</p> <p>Hygiène publique dans les agglomérations</p>	
	4.1.2	Jet de bouteilles et de verres sur la voie publique	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE du <b>27 Mars 1911</b></p> <p>-----</p> <p>LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 71-18 du <b>09 janv. 1949</b></p>	<p>Art 53, 54, 55, 56</p> <p>-----</p> <p>Jets de bouteilles et fragments de verre sur la voie publique</p> <p>-----</p> <p>Art 57 à 67, 70, 76</p> <p>-----</p> <p>Relative à l'hygiène et à la salubrité publique</p>	

4.1 Prévention de la pollution	4.1.2	Jet de bouteilles et de verres sur la voie publique	ORDONNANCE 74-345 du 28 janvier 1959	Hygiène publique dans les agglomérations	
	4.1.3	Mitrailles	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>LOI 11/009 du 09 juillet 2011</p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 71-18 du 09 janvier 1949</p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 74-345 du 28 janvier 1959</p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 019/CAB/MENIPME/MC E/96 du 4 juillet 1996</p>	<p>Art 53, 54, 55, 56</p> <p>-----</p> <p>Art 57 à 67, 70, 76 Portant protection de l'environnement</p> <p>-----</p> <p>Relative à l'hygiène et à la salubrité publique</p> <p>-----</p> <p>Hygiène publique dans les agglomérations</p> <p>-----</p> <p>Portant réglementation du marché de la mitraille. <i>(Ministère de l'Économie et Industrie)</i></p>	
	4.1.4	Pollution liées aux pneus	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>LOI 11/009 du 09 juillet 2011</p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 71-18 du 09 janvier 1949</p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 74-345 du 28 janvier 1959</p>	<p>Art 53, 54, 55, 56</p> <p>-----</p> <p>Art 57 à 67, 70, 76 Portant principes fondamentaux de la protection de l'environnement</p> <p>-----</p> <p>Relation à l'hygiène et à la salubrité publique</p> <p>-----</p> <p>Hygiène publique dans les agglomérations</p>	

4.1 Prévention de la pollution	4.1.4	Pollution liées aux pneus	ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 004/CAB/MINEP/MINIP ME/98 du <b>2 avril 1998</b>	Portant réglementation des importations des pneus. (Ministère de l'Industrie et PME)	
	4.1.5	Les hydrocarbures et les huiles de vidange	CONSTITUTION ----- LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b> ----- ORDONNANCE 71-18 du <b>09 janvier 1949</b> ----- ORDONNANCE 74-345 du <b>28 janvier 1959</b> ----- ORDONNANCE N°72/091 du <b>21 Février 1972</b>	Art 53, 54, 55, 56 ----- Art 58, 59, 66, 67 ----- Relative à l'hygiène et à la salubrité publique ----- Hygiène publique dans les agglomérations ----- Textes et annexes modifiant et complétant l'Ordonnance n 41/48 du <b>22 Février 1953</b>	
	4.1.6	Rejet des odeurs émanations	CONSTITUTION ----- LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b> ----- ORDONNANCE 52-443 du <b>21 décembre 1952</b> ----- ORDONNANCE N°72/091 du <b>21 Février 1972</b>	Art 53, 54, 55, 56 ----- Art 37, 40, 49, 50, 53, 54, 57 à 67, 70, 76 ----- Mesure propre à protéger les sources, nappes acquièrès souterraine, lacs, cours d'eau à empêcher la pollution et le gaspillage de l'eau et à contrôle l'exercice des droits d'occupations concédés (B A 1953 ; P59) ----- Textes et annexes modifiant et complétant l'Ordonnance n 41/48 du <b>22 Février 1953</b>	

4.1 Prévention de la pollution	4.1.6	Rejet des odeurs émanations	ORDONNANCE 71-18 du <b>09 janvier 1949</b> ----- ORDONNANCE 74-345 du <b>28 janv. 1959</b>	Relative à l'hygiène et à la salubrité publique ----- Hygiène publique dans les agglomérations	
	4.1.7	Emanations insalubres et nuisibles aux végétations	CONSTITUTION ----- LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b> ----- ORDONNANCE 52-443 du <b>21 décembre 1952</b> ----- ORDONNANCE 71-18 du <b>09 janvier 1949</b> ----- ORDONNANCE 74-345 du <b>28 janv. 1959</b>	Art 53, 54, 55, 56 ----- Art 46, 47,59, 60, 61 ----- Mesure propre à protéger les sources, nappes acquièrès souterraine, lacs, cours d'eau à empêcher la pollution et le gaspillage de l'eau et à contrôle l'exercice des droits d'occupations concédés (B A 1953 ; P59) ----- Relative à l'hygiène et à la salubrité publique ----- Hygiène publique dans les agglomérations	
	4.1.8	Pollution des eaux sous terrains et superficielles	CONSTITUTION ----- ORDONNANCE N°72/091 du <b>21 février 1972</b> ----- LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b> ----- ORDONNANCE du <b>1<sup>er</sup> juillet 1914</b>	Art 53, 54, 55, 56 ----- Textes et annexes modifiant et complétant l'Ordonnance n°41/48 du <b>12 Février 1953</b> ----- Art 49, 50, 53, 57, 58, 59, 60, 67, 70, 76 ----- Pollution et contamination des eaux	

4.1 Prévention de la pollution	4.1.8	Pollution des eaux sous terraines et superficielles	ORDONNANCE 52-443 du <b>21 décembre 1952</b>  ----- ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL 002 du <b>9 janvier 1981</b>	Art 2 Protection de l'eau Mesure propre à protégés les sources, nappes aquifères souterraines, lacs, cours d'eau à empêcher la pollution et le gaspillage de l'eau et à contrôler l'exercice des droits d'occupations concédés (B A 1953 ; P59)  ----- Portant interdiction de la pêche par empoisonnement des eaux. ( <i>Ministère de l'Environnement et Conservation de la nature</i> )	
	4.1.9	Pollution des sols par des résidus liquide et solides nuisibles, matières plastiques	CONSTITUTION ----- LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b>  ORDONNANCE du <b>1<sup>er</sup> juillet 1914</b>  ORDONNANCE n°74/453 du <b>31 décembre 1952</b>  Ordonnance n°72/091 du <b>21 février 1972</b>	Art 53, 54, 55, 56  ----- Art 49, 50, 57, 58, 59, 60, 67, 70, 76  ----- Art 1, 3, 4 Pollution et contamination  ----- Relative aux denrées alimentaires  ----- Textes et annexes modifiant et complétant l'Ordonnance : n°41/48 du <b>12 Février 1953</b>	
	4.1.10	Rejets de fumées	CONSTITUTION ----- LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b>  ORDONNANCE 52-443 du <b>21 décembre 1952</b>	Art 53, 54, 55, 56  ----- Art 49, 50, 57, 58, 59, 60, 67, 70, 76  ----- Mesure propre à protégé les sources, nappes aquifères souterraine, lacs, cours d'eau à empêcher la pollution et le gaspillage de l'eau et à contrôle l'exercice des droits d'occupations concédés (B A 1953 ; P59)	

4.1 Prévention de la pollution	4.1.11	Rejets de poussières	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 52-443 du <b>21 décembre 1952</b></p> <p>-----</p> <p>CODE PENAL ORDONNANCE n°72/091 du <b>21 février 1972</b></p>	<p>Art 53, 54, 55, 56</p> <p>-----</p> <p>Art 49, 50, 57, 58, 59, 60, 67, 70, 76</p> <p>-----</p> <p>Mesure propre à protéger les sources, nappes aquifères souterraine, lacs, cours d'eau à empêcher la pollution et le gaspillage de l'eau et à contrôler l'exercice des droits d'occupations concédés (B A 1953 ; P59)</p> <p>-----</p> <p>Modifiant et complétant l'Ordonnance : n°41/48 du <b>12 Février 1953</b></p>	
	4.1.12	Intoxication nuisible à la végétation	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 52-443 du <b>21 décembre 1952</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE N°72/091 du <b>21 février 1972</b></p>	<p>Art 53, 54, 55, 56</p> <p>-----</p> <p>Art 49, 50, 57, 58, 59, 60, 67, 70, 76</p> <p>-----</p> <p>Mesure propre à protéger les sources, nappes aquifères souterraine, lacs, cours d'eau à empêcher la pollution et le gaspillage de l'eau et à contrôler l'exercice des droits d'occupations concédés (B A 1953 ; P59)</p> <p>-----</p> <p>Textes et annexes modifiant et complétant l'Ordonnance n°41/48 du <b>12 Février 1953</b></p>	
	4.1.13	Rejets médicaux et pharmaceutiques	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 52-443 du <b>21 décembre 1952</b></p>	<p>Art 53, 54, 55, 56</p> <p>-----</p> <p>Art 49, 50, 57, 58, 59, 60, 67, 70, 76</p> <p>-----</p> <p>Art 1, 3,4 Pollution et contamination</p>	

4.1 Prévention de la pollution	4.1.13	Rejets médicaux et pharmaceutiques	ORDONNANCE N°72/091 du 21 février 1972	Textes et annexes modifiant et complétant l'Ordonnance n°41/48 du 12 Février 1953	
	4.1.14	Pollution chimiques des sols et végétaux	CONSTITUTION ----- LOI 11/009 du 09 juillet 2011 ----- ORDONNANCE du 1 <sup>er</sup> juillet 1914 ----- ORDONNANCE N°72/091 du 21 février 1972	Art 53, 54, 55, 56 ----- Art 49, 50, 57, 58, 59, 60, 67, 70, 76 ----- Art 1, 3,4 Pollution et contamination ----- Textes et annexes modifiant et complétant l'Ordonnance : n°41/48 du 12 Février 1953	
	4.1.15	Responsabilité du Pollueur	LOI 11/009 du 09 juillet 2011	Art 12	
	4.1.16	Les émissions des bruits et des autres détonations	LOI 11/009 du 9 juillet 2011	Art 52	
4.2 Utilisation durable des ressources	4.2.1	Gestion environnementale de l'exploitation minière	CONSTITUTION ----- CODE MINIER LOI N° 007/2002 du 11 Juillet 2002 ----- REGLEMENT MINIER ----- CODE FORESTIER LOI 011-2002 du 29 Aout 2002	Art 53, 54, 55, 56 ----- Art 15, 20, 42, 83, 203, 204 ----- Art 452, 477, 478, 479, 480, 481 Annexe IX, Titre VII, Art 126, 127 ----- Art 24	

4.2 Utilisation durable des ressources	4.2.1	Gestion environnementale de l'exploitation minière	<p>LOI 01/009 du 11 juillet 2011</p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE LOI 69-041 du 22 aout 1969</p> <p>-----</p> <p>LOI 017-2002 du 16 octobre 2002</p>	<p>Art 49, 50, 57, 58, 59, 60, 67, 70, 76</p> <p>-----</p> <p>Conservations de la nature. (M C 1969, p739)</p> <p>-----</p> <p>Portant disposition relative contre les dangers ionisant et à la protection physique des matières et installation nucléaire (PR)</p>	
	4.2.2	Bois et forêts	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>CODE FORESTIER</p> <p>-----</p> <p>ARRETE MINISTERIEL CAB/MIM/AFF et 1049 bis du 3 décembre 2001</p> <p>-----</p> <p>LOI 011- 2002 du 29 Aout 2002</p> <p>-----</p> <p>LOI 11/009 du 09 Juillet 2011</p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ INTERDÉPARTEMENTAL BCE /CE /ECNT/007/85 du 3 décembre 1985</p>	<p>Art 9, 53, 54, 55, 56</p> <p>-----</p> <p>Art 13, 47, 48, 52, 53, 58, 59,148</p> <p>-----</p> <p>Portant création de la direction de développement durable (on des affaires foncière, environnement et touriste)</p> <p>-----</p> <p>Art 52, 53, 71, 72, 77 Portant code forestier (présidence de la République)</p> <p>-----</p> <p>Art 21, 22, 23, 24, 49, 50, 57, 58, 59, 60 Portant principes fondamentaux de la protection de l'environnement</p> <p>-----</p> <p>Portant réglementation de l'exportation de grumes. (J.O.Z., no 24, 15 décembre 1985, p. 136)</p>	
	4.2.3	Conservation de la nature	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>CODE MINIER</p>	<p>Art 53, 54, 55, 56</p> <p>-----</p> <p>Art 15, 17, 83, 203, 204</p>	

4.2 Utilisation durable des ressources	4.2.3	Conservation de la nature	<p>REGLEMENT MINIER</p> <p>-----</p> <p>CODE FORESTIER</p> <p>-----</p> <p>LOI 11/009 du 9 juillet 2011</p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 78-190 du 5 mai 1978</p>	<p>Art 5, 110, 331, 359, 404, 405, 410, 41, 418, 431, 432, 444, 448</p> <p>-----</p> <p>Art 9, 44, 41, 50, 51, 52, 56, 57, 58, 59, 60, 63, 64, 113, 122</p> <p>-----</p> <p>Art 21, 22, 23, 24, 49, 50, 57, 58, 60, 67, 70, 76</p> <p>-----</p> <p>Portant statut d'une entreprise publique dénommée institut national pour la conservation de la nature(INCN) J.O Z n°10 -15 MAI 1978 P27</p>	
	4.2.4	Recyclage des eaux résiduelles des usines	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>LOI 11/009 du 09 juillet 2011</p>	<p>Art 53,54, 55, 56</p> <p>-----</p> <p>Art 57, 58, 70, 61</p>	
	4.2.5	Recyclage des déchets solides	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>LOI 11/009 du 09 juillet 2011</p>	<p>Art 52, 53,54</p> <p>-----</p> <p>Art 49, 50, 58, 59, 60</p>	
	4.2.6	Lutte contre la déforestation et le braconnage	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>CODE FORESTIER LOI 011-2002 du 29 Aout 2002</p> <p>-----</p> <p>ARRETE 012/DECNT/CCE/81 du 18 février 1981</p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 52-175 du 23 mai 1953</p>	<p>Art 67, 53, 54, 55, 56</p> <p>-----</p> <p>Art 50, 57, 58, 59, 60</p> <p>-----</p> <p>Portant création et organisation du service national du reboisement (J.D.Z, n°1<sup>er</sup> mais 1981, p40)</p> <p>-----</p> <p>Incendie des herbes et des végétaux sur pied. (B.A., 1953, p. 1004</p>	

4.2 Utilisation durable des ressources	4.2.7	Sensibilisation et implication des populations à la protection de l'environnement	CONSTITUTION ----- LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b> ----- DÉCRET du <b>26 novembre 1958</b>	Art 53, 54, 55, 56 ----- Art 8, 9, 50, 57, 58, 59, 60 ----- Conservation et utilisation des sols( <i>B.O.</i> , 1958, p. 2244)	
	4.2.8	Mise en place des laboratoires dans les analyses environnementales	CONSTITUTION ----- LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b>	Art 53, 54, 55, 56 ----- Art 8,9	
	4.2.9	Formation et équipements des gardes forestiers	LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b>	Art 49, 50, 57, 58, 59, 60	
4.3 Atténuation des changements climatiques	4.3.1	Réduction des émissions à effet de serre	CONSTITUTION ----- LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b>	Art 53, 54, 55, 56 ----- Art 11, 48, 53, 57, 58, 59, 60, 61	
	4.3.2	Etablissement du plan de reboisement	CONSTITUTION ----- LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b> ----- ARRETE MINISTERIEL CAB (MIN) 262/2002 du <b>3 octobre 2002</b> ----- LOI 2002/11 du <b>29 aout 2002</b>	Art 53, 54, 55, 56 ----- Art 27, 28, 22, 29, 30, 31 ----- Fixant la procédure d'établissement d'un reçu d'aménagements forestier ----- CODE FORESTIER	

4.3 Atténuation des changements climatiques	4.3.3	Etablissement de la cartographie des zones humides à protéger	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b></p> <p>-----</p> <p>ARRETE MINISTERIEL CAB/MIN/AFF et /261/2002 du <b>3 oct. 2002.</b></p>	<p>Art 53, 54, 55, 56</p> <p>-----</p> <p>Art 7, 9, 14</p> <p>-----</p> <p>Portant organisation et fonctionnement du cadastre forestier</p>	
	4.3.4	Etablissement d'un plan d'atténuation par les pollueurs payeurs	<p>LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b></p> <p>-----</p> <p>ARRETE MINISTERIEL CAB/MIN/AFF /261/2002 du <b>3 octobre 2002</b></p>	<p>Art 49, 50, 57, 58, 59, 60</p> <p>-----</p> <p>Portant mesure relative à l'exploitation forestière.</p>	
4.4 Protection de l'environnement	4.4.1	Biodiversité Déforestation	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>CODE MINIER</p> <p>-----</p> <p>REGLEMENT MINIER</p> <p>-----</p> <p>LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b></p> <p>-----</p> <p>ARRETE 012/D E N T/CC E/81 du <b>18 février 1981</b></p>	<p>Art 57 à 67, 70, 76</p> <p>-----</p> <p>Art 20, 203, 204</p> <p>-----</p> <p>Art 50, 51</p> <p>-----</p> <p>Art 49, 50, 57, 58, 59, 60</p> <p>-----</p> <p>Portant création et d'organisation de la société nationale du reboisement</p>	Premier principe de la déclaration de RIO sur l'environnement ( <b>1992</b> ).
	4.4.2	Accès aux terres de qualité	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 86/115 du <b>10 avril 1986</b></p>	<p>Art 9</p> <p>-----</p> <p>Art 17, 18, 19 Modifiant et complétant les mesures d'application de la loi Foncière</p>	

4.4 Protection de l'environnement	4.4.3	Conservation de la terre et de la biodiversité	<p>CONSTITUTION -----</p> <p>CODE FORESTIER -----</p> <p>CODE PENAL -----</p> <p>ORDONNANCE 78-190 du <b>5 mai 1978</b> -----</p> <p>ORDONNANCE – LOI n°69-041 du <b>22 aout 1964</b></p>	<p>Art 202 al 26 -----</p> <p>Art 55, 56, 57, 58, 59, 60 -----</p> <p>Art 103 -----</p> <p>Portants statuts d'entreprise publique dénommée «institut national de conservation de la nature «INCN » -----</p> <p>Art 2 Relative à la conservation de la valeur</p>	
	4.4.4	Expropriation	<p>CONSTITUTION -----</p> <p>LOI 77-001 du <b>22 fév. 1977</b></p>	<p>Art 50 -----</p> <p>Art 2, 3 Sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (J.O.Z n* 7, 1<sup>er</sup> Avril 1977, p 197)</p>	
	4.4.5	Explosifs et minages	<p>CONSTITUTION -----</p> <p>LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b></p>	<p>Art 53, 54, 55, 56 -----</p> <p>Portant principes fondamentaux de la protection de l'environnement. Art 49, 50, 57, 58, 59, 60, 61</p>	
	4.4.6	Gestion des inondations	<p>CONSTITUTION -----</p> <p>LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b> -----</p> <p>ORDONNANCE 52-443 du <b>21 décembre 1952</b> -----</p> <p>ORDONNANCE 74-569 du <b>31 décembre 1958</b></p>	<p>Art 53, 54, 55, 56 -----</p> <p>Art 27, 28, 29 Portant principes fondamentaux de la protection de l'environnement -----</p> <p>Mesures propre à protégé les sources, nappes acquière souterraine, lacs et cours d'eau, à empêcher la pollution et le gaspillage de l'eau et à contrôler l'exercice des droit d'usage et des droits d'occupation concédés. -----</p> <p>Réglementation des cultures irriguées en vue de protéger la salubrité publique. (B.A., 1959, p. 165)</p>	

4.4 Protection de l'environnement	4.4.7	Lutte contre les érosions	CONSTITUTION ----- LOI 11/009 du <b>09 Juillet 2011</b> ----- ARRETE MINISTERIEL CAB(MIN) AFFET/049 BIS/01 du <b>3 décembre 2001</b>	Art 53, 54, 55, 56 ----- Art 29, 49, 50, 57, 58, 59, 60 ----- Portant création de la direction de développement durable (M A F, E T)	
	4.4.8	Politique d'encadrement et de repeuplement des sites en espèces animales	CONSTITUTION ----- CODE MINIER ----- CODE FORESTIER ----- LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b>	Art 53, 54, 55, 56 ----- Art 258 ----- Art 74 ----- Art 4, 6	
	4.4.9	Protection des écosystèmes	CONSTITUTION ----- LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b>	Art 53, 54, 55, 56 ----- Art 27, 28, 29, 30, 31, 49, 50, 57, 58, 59, 60	Premier principe de la déclaration de STOCKHOLM sur l'environnement ( <b>1970</b> ),
	4.4.10	Sensibilisation par des prospectus qui présentent la flore et la faune	CONSTITUTION ----- LOI 11/009 du <b>09 juillet 2011</b>	Art 53, 54, 55, 56 ----- Art 4, 8, 9, 10, 11, 6, 24	Déclaration finale de la conférence d'AARBUS ( <b>1998</b> ), Article 1
	4.4.11	Remise en état des terres dégradées par un programme de travaux publics	CONSTITUTION ----- LOI N°11/009 du <b>09 juillet 2011</b>	Art 53, 54, 55, 56 ----- Art 49, 50, 57, 58, 59, 60	

## 5. Loyauté des pratiques

Domaines d'actions suivant la norme ISO 26000	Réf	Thématiques suivant la RSE	Textes légaux en RDC	Références	Référentiel international
5.1 Lutte contre la corruption	5.1.1	Anti - corruption	<p>LOI N° 5 /006 du <b>29 mars 2005</b></p> <p>-----</p> <p>DECRET-LOI n°17-2002 du <b>3 octobre 2002</b></p> <p>-----</p> <p>LOI 04/016 du <b>19 juillet 2004</b></p> <p>-----</p> <p>LOI n°10/10 du <b>27 avril 2010</b></p> <p>-----</p> <p>DECRET du <b>9 décembre 2013</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE n°15/021 du <b>31 mars 2015</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 78-302 du <b>6 juillet 1978</b></p>	<p>Anti-corruption Complétant et modifiant le Décret du 30 janvier 1940 Art 147 à 150</p> <p>-----</p> <p>Portant code de conduite de l'agent public de l'Etat</p> <p>-----</p> <p>Lutte contre le blanchissement des capitaux et le financement du terrorisme</p> <p>-----</p> <p>Relatif au marché public</p> <p>-----</p> <p>Signature du pacte national anti-corruption secteur privé-public</p> <p>-----</p> <p>Portant nomination du conseiller spécial du chef de l'état en matière anti-corruption</p> <p>-----</p> <p>Portant création de la brigade douanière</p>	
	5.1.2	Droit fiscal	CONSTITUTION	Art 65	CREATION D'UN CONSEIL DE COOPERATION DOUANIERE

<p><b>5.1 Lutte contre la corruption</b></p>	<p><b>5.1.2</b></p>	<p><b>Droit fiscal</b></p>	<p>DECRET 068 du <b>22 avril 1998</b></p> <p>-----</p> <p>DECRET 017/2003 du <b>2 mars 2003</b></p> <p>-----</p> <p>DECRET- LOI 101 du <b>3 juillet 2000</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 022/CAB/MIN/FIN/1998 du <b>30 avril 1998</b></p> <p>-----</p> <p>CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE 0023/ CAB/MIN/ FIN&amp;BUD/2001 du <b>9 janvier 2001</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 083/CAB/MIN/ECOFIN&amp; BUD/2002 du <b>20 février 2002</b></p> <p>-----</p> <p>DECRET - LOI 089 du <b>10 juillet 1998</b></p>	<p>Portant création du franc fiscal. (<i>Présidence de la République</i>)</p> <p>-----</p> <p>Portant direction général des impôts</p> <p>-----</p> <p>Sur la taxe et la redevance</p> <p>-----</p> <p>Fixant la parité du franc fiscal. (<i>Ministère des Finances et Budget</i>)</p> <p>-----</p> <p>Relative à l'application du décret-loi 109-2000 du 19 juillet 2000 modifiant et complétant certaines dispositions en matière [d'impôts] cédulaires sur les revenus. (<i>JORDC</i>, n° spécial finances, février 2001, p. 83)</p> <p>-----</p> <p>Portant fixation du taux de [l'impôt] professionnel sur les rémunérations versées au personnel domestique et aux salariés relevant des petites et moyennes entreprises soumises au régime de la patente. (<i>Ministère de l'Économie, Finances et Budget</i>)</p> <p>-----</p> <p>Portant fixation de la nouvelle nomenclature des taxes autorisées aux entités administratives décentralisées, des recettes administratives d'intérêt commun et des recettes fiscales cédées par l'État aux entités. (<i>Présidence de la République</i>)</p>	<p>CONVENTION du <b>18 mai 1973</b> Pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers</p>
--	---------------------	----------------------------	---	--	---

5.1 Lutte contre la corruption	5.1.2	Droit fiscal	<p>ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 002/CAB/MIN/AFF.INTE R.&amp; FIN/99 du <b>20 mai 1999</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 001/CAB/MIN/AFF.INTE R.&amp; FIN/99 du <b>20 mai 1999</b></p> <p>-----</p> <p>DECRET du <b>29 janvier 1949</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE LOIn°10/001 du <b>20 aout 2010</b></p>	<p>Portant modalités de perception et de répartition des taxes, recettes d'intérêt commun et des [impôts] cédés aux entités administratives décentralisées. (<i>Ministère d'État chargé des Affaires intérieures et ministère des Finances et Budget</i>)</p> <p>-----</p> <p>Portant fixation des taux de taxes administratives d'intérêt commun et de taxes spécifiques des entités administratives décentralisées. (<i>Ministère d'État chargé des Affaires intérieures et ministère des Finances et Budget</i>)</p> <p>-----</p> <p>Régime douanier</p> <p>-----</p> <p>Institution de la TVA</p>	
	5.1.3	Taxes	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 029/CAB/MIN/FIN/2000 du <b>1er février 2001</b></p> <p>-----</p> <p>DÉCRET 007/2002 du <b>2 février 2002</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 076/CAB/MIN/ECOFIN&amp; BUD/2002 du <b>11 février 2002</b></p>	<p>Art 65</p> <p>-----</p> <p>Relatif au paiement en monnaie étrangère de certains droits,[impôts], taxes et redevances dus à l'État. (<i>J.O.RDC., n° spécial finances, février 2001, p. 72</i>).</p> <p>-----</p> <p>Relatif au mode de paiement des dettes envers l'État. (<i>Présidence de la République</i>)</p> <p>-----</p> <p>Portant mesures d'application du décret 007/2002 du <b>2 février 2002</b> Relatif au mode de paiement des dettes envers l'État. (<i>Ministère de l'Économie, Finances et Budget</i>)</p>	

5.1 Lutte contre la corruption	5.1.4	Impôts des expatriés	<p>CONSTITUTION ----- ORDONNANCE-LOI 09-007 /69-00 du <b>10 février 1969</b> ----- DÉCRET-LOI 119-2000 du <b>9 septembre 2000</b> ----- ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 024/CAB/MIN/FIN/2001 du <b>9 janvier 2001</b></p>	<p>Art 32 ----- Art 1 Relative à l'impôt exceptionnel sur les rémunérations versées par les employeurs à leur personnel expatrié. (<i>J.O.Z.</i>, no 2, 15 janvier 1972, p. 52) ----- Portant création d'un impôt personnel minimum pour expatrié. (<i>Présidence de la République</i>) ----- Portant mesures d'application du décret-loi 119-2000 portant création d'un [impôt] personnel minimum pour expatrier. (<i>J.O.RDC.</i>, n° spécial finances, février 2001, p. 68).</p>	
	5.1.5	Impôts réel	<p>CONSTITUTION ----- ORDONNANCE – LOI 69-006 du <b>10 février 1969</b> ----- LOI 011/2002 du <b>29 aout 2002</b> ----- CIRCULAIRE DÉPARTEMENTALE 3733 du <b>27 novembre 1989</b> ----- CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE 002/98 du <b>7 avril 1998</b></p>	<p>Art 65 ----- Art 1 ----- Impôt réel sur les bois ----- Relative aux exonérations en matière de taxe spéciale de circulation routière (<i>Département des Finances</i>) ----- Relative à l'application concomitante des dispositions légales afférentes à l'impôt sur les véhicules, à la taxe spéciale de circulation routière et à l'immatriculation ainsi qu'à l'obligation d'assurance de responsabilité civile des véhicules automoteurs. (<i>Ministère des Finances et Budget</i>)</p>	

<p><b>5.1 Lutte contre la corruption</b></p>	<p><b>5.1.5</b></p>	<p><b>Impôts réel</b></p>	<p>ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL CAB/MIN/ECO-FIN&amp;BUD/AF.F-E.T/063/2001 du <b>21 novembre 2001</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL CAB/MIN/ECO-FIN&amp;BUD/AF.F-E.T/064/2001 du <b>21 novembre 2001</b></p> <p>-----</p> <p>CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE 1042/CAB/MIN/FIN/94 du <b>4 novembre 1994</b></p> <p>-----</p> <p>CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE 0023/CAB/MIN/FIN&amp;BUD/2001 du <b>9 janvier 2001</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 083/CAB/MIN/ECOFIN &amp;BUD/2002 du <b>20 février 2002</b></p>	<p>Fixant les tarifs de frais en matière foncière, immobilière, cadastrale et de régime des eaux et d'enregistrement en République démocratique du Congo. (<i>Ministère l'Économie, Finances et Budget et ministère des Affaires foncières, Environnement et Tourisme</i>)</p> <p>-----</p> <p>Fixant les prix de référence, loyers et redevances des parcelles domaniales situées dans les circonscriptions foncières de la ville de Kinshasa. (<i>Ministère de l'Économie, Finances et Budget</i>)</p> <p>-----</p> <p>Portant interprétation des articles 117 et 24 respectivement des ordonnances-lois 69-009 du 10 février 1969 et 69-058 du <b>5 décembre 1969</b> relatives aux [impôts] cédulaires sur les revenus et à [l'impôt] sur le chiffre d'affaires. (<i>Ministère des Finances</i>)</p> <p>-----</p> <p>Relative à l'application du décret-loi 109-2000 du 19 juillet 2000 modifiant et complétant certaines dispositions en matière [d'impôts] cédulaires sur les revenus. (<i>J.O.RDC., n° spécial finances février 2001, p. 83</i>)</p> <p>-----</p> <p>Portant fixation du taux de [l'impôt] professionnel sur les rémunérations versées au personnel domestique et aux salariés relevant des petites et moyennes entreprises soumises au régime de la patente. (<i>Ministère de l'Économie, Finances et Budget</i>)</p>	
--	---------------------	---------------------------	---	---	--

5.1 Lutte contre la corruption	5.1.6	Impôt sur le chiffre d'affaire	CONSTITUTION	Art 65
			-----	-----
			ORDONNANCE-LOI69-058 du 5 décembre 1969	Art 1
			-----	-----
			ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 017/CAB/MIN/FIN/98 du <b>13 avril 1998</b>	Modifiant et complétant, à titre intérimaire, certaines dispositions de l'ordonnance loi 89-017 du 18 février 1989 autorisant la réévaluation de l'actif immobilisé des entreprises. ( <i>Ministère des Finances et Budget</i> )
-----	-----			
CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE 010/99 du <b>6 janvier 1999</b>	Relative à la tenue obligatoire d'une comptabilité régulière par les entreprises. ( <i>Ministère de l'Économie et de l'Industrie</i> )			
-----	-----			
ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 016/CAB/MIN/FIN/91 du <b>27 février 1991</b>	Portant réduction du taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires sur les intérêts bancaires. ( <i>Ministère des Finances</i> )			
-----	-----			
ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 013/CAB/MIN/FIN/97 du <b>1er septembre 1997</b>	Portant abrogation de l'article 2 de l'arrêté départemental 020 du <b>30 mars 1990</b> relatif à la perception de l'impôt sur le chiffre d'affaires à l'intérieur et à l'importation sur certains produits de la boulangerie. ( <i>Ministère des Finances</i> )			
-----	-----			
ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 008 du <b>24 février 1992</b>	Portant uniformisation des taux de l'I.C.A. à l'intérieur sur la fourniture de l'eau et de l'énergie électrique. ( <i>Ministère des Finances</i> )			

5.1 Lutte contre la corruption	5.1.6	<b>Impôt sur le chiffre d'affaire</b>	ARRÊTÉ INTERDÉPARTEMENTAL 004 du <b>6 janvier 1989</b> ----- ARRÊTÉ INTERDÉPARTEMENTAL 022 du <b>31 mars 1990</b>	Portant suspension de l'impôt sur le chiffre d'affaires sur les intrants industriels indiscutables et sur les prestations de service à façon du secteur industriel de montage automobile. ( <i>Département des Finances et département de l'Économie nationale et de l'Industrie</i> ) ----- Réglementant la déductibilité de l'impôt sur le chiffre d'affaires à l'importation sur les intrants industriels et les collections M.K.D./C.K.D. ( <i>Ministère des Finances et ministère de l'Économie nationale et de l'Industrie</i> )
	5.1.7	<b>Procédures fiscales</b>	CONSTITUTION ----- LOI 004-2003 du <b>13 mars 2003</b> ----- ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL 038 du <b>25 avril 1990</b> ----- DÉCRET-LOI 100 du <b>3 juillet 2000</b> ----- ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 022/CAB/MIN/FIN/2001 portant application du décret-loi 100 du <b>9 janvier 2001</b> ----- ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL 0113 du <b>2 août 1978</b>	Art 65 ----- Portant réforme fiscal ----- Fixant les modalités d'attribution des primes de contentieux aux agents des [impôts] ( <i>Département des Finances</i> ) ----- Portant prélèvement d'un acompte sur diverses contributions. ( <i>Ministère des Finances et Budget</i> ). ----- Portant prélèvement d'un acompte sur divers [impôts]. ( <i>J.O.RDC., n° spécial finances, février 2001, p. 65</i> ). ----- Rendant obligatoire pour les personnes physiques et morales la présentation préalable à certaines opérations d'une attestation de situation fiscale. ( <i>J.O.Z., N° 16, 31 août 1978, p. 26</i> )

<p><b>5.1 Lutte contre la corruption</b></p>	<p><b>5.1.7</b></p>	<p><b>Procédures fiscales</b></p>	<p>CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE 002 /CAB/MIN/ECO-FIN &amp; BUD/2002 du <b>11 février 2002</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 076/CAB/MIN/ECOFIN &amp; BUD/2002 du <b>11 février 2002</b></p> <p>-----</p> <p>DÉCRET 007/2002 du <b>2 février 2002</b></p> <p>-----</p> <p>CIRCULAIRE DÉPARTEMENTALE 3729 du <b>27 novembre 1989</b></p> <p>-----</p> <p>LOI 004-2003 du <b>13 mars 2003</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 027/CAB/MIN/FIN&amp;BUDGET/ 2001 du <b>9 janvier 2001</b></p>	<p>Relative au mode de paiement des dettes envers l'État. (<i>Ministère de l'Économie, Finances et Budget</i>)</p> <p>-----</p> <p>Portant mesures d'application du décret 007/2002 du <b>2 février 2002</b> relatif au mode de paiement des dettes envers l'État. (<i>Ministère de l'Économie, Finances et Budget</i>)</p> <p>-----</p> <p>Relatif au mode de paiement des dettes envers l'État. (<i>Présidence de la République</i>)</p> <p>-----</p> <p>Sur les mesures d'application de l'ordonnance-loi 89-037 du <b>17 août 1989</b> portant réforme du régime des reports déficitaires et création d'un régime d'amortissements réputés différés en période déficitaire. (<i>Département des Finances</i>)</p> <p>-----</p> <p>Portant réforme des procédures fiscales. (<i>J.O.RDC., n° spécial, 31 mars 2003, p. 5</i>)</p> <p>-----</p> <p>Portant dispositions relatives au dépôt par les opérateurs économiques bénéficiant des avantages fiscaux en vertu du Code des investissements et d'autres textes particuliers d'un relevé mensuel des opérations exonérées. (<i>J.O.RDC., n° spécial finances, février 2001, p. 71</i>)</p>	
<p><b>5.2 Engagement politique responsable</b></p>	<p><b>5.2.1</b></p>	<p><b>Incompatibilité (conflit d'intérêt)</b></p>	<p>Décret du <b>2 août 1913</b></p>	<p>Restrictions à la liberté du commerce et de l'industrie</p>	

<b>5.3 Concurrence Loyale</b>	<b>5.3.1</b>	<b>Prix</b>	DECRET-LOI du <b>20 mars 1961</b>	Règle d'élaboration et suivi des prix	
	<b>5.3.2</b>	<b>Concurrence et droit des consommateurs</b>	ORDONNANCE-LOI 41-63 du <b>24 février 1950</b> ----- ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL DENI/CAB/06/013/87 du <b>26 mai 1987</b> ----- DECRET du <b>01 avril 1959</b>	Concurrence déloyale - Répression. ( <i>B.A.</i> , 1950, p. 811)  ----- Portant création et fonctionnement de la Commission de la concurrence. ( <i>J.O.Z.</i> , no 12, 15 juin 1987, p. 62)  ----- Sauvegarde du pouvoir d'achat des consommateurs	
	<b>5.3.3</b>	<b>Publicité</b>	ARRETE DEPARTEMENTAL 04/DID/004/90 du <b>24 avril 1990</b>	Art 2	
	<b>5.3.4</b>	<b>Concurrence déloyale</b>	CONSTITUTION ----- ORDONNANCE LOI 41-63 du <b>24 avril 1950</b>	Art 66	
	<b>5.3.5</b>	<b>Ouvrir des espaces de sous-traitance</b>	LOI en cours de traitement depuis 2015	Portant sur les règles et attributions de la sous-traitance	
	<b>5.3.6</b>	<b>Douanes et accises</b>	ORDONNANCE 33-9 du <b>6 janvier 1950</b> ----- ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 70/096 du <b>29 décembre 1970</b>	Régime douanier. – Règlement d'exécution. ( <i>B.A.</i> , 1950, p. 690)  ----- Relatif à la modification des procédures douanières. ( <i>M.C.</i> , no 5, <b>1er mars 1971</b> , p. 220)	CONVENTION du <b>5 juillet 1890</b> Concernant la création d'une Union Internationale pour la publication des tarifs douaniers. ( <i>Ministère des Finances et Budget</i> )

<p><b>5.3 Concurrence Loyale</b></p>	<p><b>5.3.6</b></p>	<p><b>Douanes et accises</b></p>	<p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 71/0074 du <b>6 août 1971</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ CONJOINT DU COMMISSAIRE D'ÉTAT AUX FINANCES ET DU COMMISSAIRE D'ÉTAT AU COMMERCE 162 du <b>28 octobre 1974</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 011 du <b>30 mars 1998</b></p> <p>-----</p> <p>LOI 009-2003 du <b>18 mars 2003</b></p> <p>-----</p> <p>DÉCRET du <b>29 janvier 1949</b></p> <p>-----</p>	<p>Relatif à la modification des procédures douanières. (<i>M.C.</i>, n°<b>18</b>, du <b>15 septembre 1971</b>, p. 844)</p> <p>-----</p> <p>Portant mesures d'application de l'ordonnance-loi 73-032 du <b>19 septembre 1973</b> et complétant le régime douanier de l'entrepôt particulier. (<i>J.O.Z.</i>, no 2, 15 janvier 1975, p. 44)</p> <p>-----</p> <p>Portant réglementation de l'exercice de la profession de commissionnaire en douane. (<i>Ministère des Finances et Budget</i>)</p> <p>-----</p> <p>Relative à l'évaluation en douane des marchandises. (<i>Présidence de la République</i>)</p> <p>-----</p> <p>Régime douanier. – Coordination. (<i>B.O.</i>, 1949, p. 335)</p> <p>-----</p>	<p>CONVENTION du <b>14 décembre 1950</b> Portant création d'un Conseil de coopération douanière. (<i>J.O.Z.</i>, no 6, 15 mars 1973, p. 420)</p> <p>-----</p> <p>CONVENTION INTERNATIONALE du <b>18 mai 1973</b> Pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers. (<i>Ministère des Finances et Budget</i>)</p> <p>-----</p> <p>CONVENTION INTERNATIONALE du <b>14 juin 1983</b> Sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. (<i>Ministère des Finances</i>)</p> <p>-----</p> <p>CONVENTION du <b>5 juillet 1890</b> Concernant la création d'une Union internationale pour la publication des tarifs douaniers. (<i>Ministère des Finances et Budget</i>)</p>
--------------------------------------	---------------------	----------------------------------	---	---	---

<p><b>5.3 Concurrence Loyale</b></p>	<p><b>5.3.6</b></p>	<p><b>Douanes et accises</b></p>			<p>CONVENTION du <b>14 décembre 1950</b> Portant création d'un Conseil de coopération douanière. (<i>JOZ.</i>, no 6, 15 mars 1973, p. 420).</p> <p>-----</p> <p>CONVENTION INTERNATIONALE Du <b>18 mai 1973</b> Pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers. (<i>Ministère des Finances et Budget</i>)</p> <p>-----</p> <p>ACCORD du <b>22 novembre 1950</b> Pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel. (<i>Ministère des Finances</i>)</p> <p>-----</p> <p>CONVENTION du <b>7 novembre 1952</b> Pour faciliter l'importation des échantillons et du matériel publicitaire (<i>Ministère des Finances</i>)</p>
--------------------------------------	---------------------	----------------------------------	--	--	--

5.3 Concurrence loyale	5.3.6	Douanes et accises			CONVENTION INTERNATIONALE du <b>14 juin 1983</b> Sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. ( <i>Ministère des Finances</i> )
	5.3.7	Marchés publics	DECRET 10/010 du <b>27 février 2010</b>	Portant règles d'attribution	
	5.3.8	Fonctionnaires et agent de l'Etat	LOI 81-003 du <b>17 juillet 1981</b>	Portant statut du personnel de carrière	
5.4 Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur	5.4.1	Chaîne de valeur	RIEN DE DEFINI, mais plusieurs thématiques RSE sont promues dans la chaîne de valeur par la loi Congolaise		
5.5 Respect des droits de propriété	5.5.1	Droit des biens	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>LOI n°73/021 du <b>21 juillet 1973</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 026/93 du <b>28 mai 1993</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ CAB/MIN/TPAT-UH/025/ZM/99 du <b>16 décembre 1999</b></p>	<p>Art 9</p> <p>-----</p> <p>Régime générale des biens fonciers immobiliers et régime des sûretés</p> <p>-----</p> <p>Portant création des circonscriptions foncières dans la région du Shaba. (<i>Ministère des Affaires foncières</i>)</p> <p>-----</p> <p>Portant instauration d'un contrat de location type en République démocratique du Congo. (<i>Ministère des Travaux publics, Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat</i>)</p>	

5.5 Respect des droits de propriété	5.5.1	Droit des biens	ORDONNANCE 74/148 du <b>2 juillet 1974</b> ----- ORDONNANCE 74/026 du <b>02 février 1974</b>	Mesure d'exécution de la loi foncière ----- Abrogation de l'ordonnance portant mesure d'exécution de la loi foncière	
	5.5.2	Titres immobiliers	CONSTITUTION ----- CODE CIVIL du <b>20 juillet 1973</b>	Art 9 ----- Art 61, 213, 214, 215, 219	
	5.5.3	Concessions	CONSTITUTION ----- CODE CIVIL du <b>10 juillet 1973</b>	Art 9 ----- Art 61	
	5.5.4	Mesurage et bornage des terres	CONSTITUTION ----- Décret du <b>20 juin 1960</b>	Art 9 -----	
	5.5.5	Privilège de l'Etat et hypothèque légale	CONSTITUTION ----- ORDONNANCE-LOI 71/089 du <b>20 septembre 1971</b>	Art 249 -----	
	5.5.6	Propriété industrielle	CONSTITUTION ----- LOI 82-001 du <b>7 janvier 1982</b> ----- LOI 74-003 du <b>2 janvier 1974</b> ----- LOI 82-001 du <b>7 janvier 1982</b>	Art 46 ----- Portant sur la propriété industrielle  Relative au dépôt obligatoire des publications. (JOZ., no 6, 15 mars 1974, p. 263 ----- Régissant la propriété industrielle. (JOZ., no 2, 15 janvier 1982, p. 9)	CONVENTION DE PARIS

<p><b>5.5 Respect des droits de propriété</b></p>	<p><b>5.5.6</b></p>	<p><b>Propriété industrielle</b></p>	<p>ORDONNANCE 172 du <b>15 juin 1964</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL DENI/CAB/031/88 du <b>19 août 1988</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 89-173 du <b>7 août 1989</b></p>	<p>Montant de la taxe à payer pour le dépôt de dessins et modèles industriels. (<i>M.C.</i>, 1964, p.437)</p> <p>-----</p> <p>Portant statut et gestion de la marque nationale de conformité aux normes. (<i>JOZ.</i>, no 23, 1er décembre 1988, p.26)</p> <p>-----</p> <p>Portant mesures d'exécution de la loi 82-001 du <b>7 janvier 1982</b> régissant la propriété industrielle. (<i>JOZ.</i>, no 16, 15 août 1989, p. 45)</p>	
---	---------------------	--------------------------------------	--	---	--

## 6. Questions relatives aux consommateurs

Domaines d'actions suivant la norme ISO 26000	Réf	Thématiques suivant la RSE	Textes légaux en RDC	Références	Référentiel international
6.1 Bonnes pratiques en matière de marketing, d'informations et de contrats	6.1.0	Monnaie nationale (sa valeur)	DÉCRET-LOI 004/2001 du <b>31 janvier 2001</b>	Relatif au régime des opérations en monnaies nationale et étrangères en République démocratique du Congo. <i>(Présidence de la République)</i>	
	6.1.1	Achats (de l'intérieur de la RDC)	ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 001/CAB/FIN/MINES/98 du <b>29 janvier 1998</b> ----- CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE 003/CAB/MIN/FIN/98 du <b>7 avril 1998</b> ----- DECRET - LOI 086 du <b>10 juillet 1998</b>	Instituant un régime fiscal applicable aux comptoirs d'achat de l'or et du diamant d'exploitation artisanale. <i>(Ministère des Mines et ministère des Finances et Budget)</i>  ----- Instruction sur le régime fiscal applicable aux comptoirs d'achat de l'or et du diamant d'exploitation artisanale. <i>(Ministère des Finances et Budget)</i>  ----- Portant régime fiscal applicable aux petites et moyennes entreprises en matière [d'impôt] sur les revenus professionnels et [d'impôt] sur le chiffre d'affaires à l'intérieur. <i>(Présidence de la République)</i>	
	6.1.2	Approvisionnement (commerce extérieur)	ARRETE AE/067 du <b>12 novembre 1970</b> ----- ARRETE PCE/003/88 du <b>7 avril 1988</b>	Prévoyant des mesures de contrôle en garantie l'approvisionnement et répartition marchandises  ----- Portant création d'un comité de facilitation du commerce extérieur	

6.1 Bonnes pratiques en matière de marketing, d'informations et de contrats	6.1.2	Approvisionnement (commerce extérieur)	<p>ORDONNANCE - LOI 67-306 du 4 août 1967</p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ AE/067 12 octobre 1970</p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL 140/0003 du 9 janvier 1987</p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 66/07 du 1er décembre 1966</p> <p>-----</p> <p>ARRETE DEPARTEMENTAL CAB/03/0608/89 du 25 septembre 1989</p>	<p>Portant mesures d'exécution de la loi particulière sur le commerce. (<i>J.O.Z.</i>, no 22, 11 novembre 1973, p. 1890)</p> <p>-----</p> <p>Fonds de garantie au profit des importateurs nationaux. Constitutions. (<i>M.C.</i>, 1967, p. 732)</p> <p>-----</p> <p>Prévoyant des mesures de contrôle en vue de garantir l'approvisionnement et la répartition des marchandises. (<i>Ministère de l'Économie nationale</i>)</p> <p>-----</p> <p>Fixant les conditions d'octroi du numéro import-export. (<i>J.O.Z.</i>, no 2, 15 janvier 1987, p. 27)</p> <p>-----</p> <p>Commerce des marchandises importées. (<i>M.C.</i>, 1967, p. 18)</p>	
	6.1.3	Mercuriale (répertoire des prix)	ORDONNANCE 73-236 du 13 août 1973	Portant création de la commission nationale des mercuriales des prix des produits exporté du zaïre	
	6.1.4	Comptabilité	LOI 76-020 du 16 juillet 1976	Portant normalisation de la comptabilité du zaïre	ACTE UNIFORME Sur la comptabilité OHADA
	6.1.5	Concurrence (transparence)	ARRETE DEPARTEMENTAL D E NI/CAB/06/013/87 du 24 février 1950	Portant création et fonctionnement	
	6.1.6	Consommateurs	DECRET du 1 avril 1959	Pouvoir d'achat des consommateurs	

6.1 Bonnes pratiques en matière de marketing, d'informations et de contrats	6.1.7	Pratique de l' (marché informel)	ORDONNANCE 97/A.E du 6 septembre 1937 ----- DÉCRET du 1er avril 1959	Réglementation ----- Sauvegarde du pouvoir d'achat des consommateurs. (B.O., 1959, p.1284).	ACTE UNIFORME Relatif au droit commercial général
	6.1.8	Droits d'accises ou de consommation	DECRET - LOI N° 68/010 du 6 janvier 1968 ----- ORDONNANCE-LOI 68.010 du 6 janvier 1968 ----- ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 002/CAB/MIN/ECOFIN& BUD/2001 et 004/MIN/MINES-HYDRO/2001 du 26 mai 2001 ----- ORDONNANCE-LOI 68-010 du 6 janvier 1968 ----- ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 002/CAB/MIN/ECOFIN& BUD/2001 et 004/MIN/MINES-HYDRO/2001 du 26 mai 2001	Relative aux droits des consommateurs ----- Droits de consommation et régime des boissons alcooliques. (M.C., 1968, p.1287) ----- Portant modification de la clé de répartition des taxes fiscales et parafiscales sur les produits pétroliers. (Ministère de l'Économie, Finances et Budget et ministère des Mines et hydrocarbures) ----- Droits de consommation et régime des boissons alcooliques. (M.C., 1968, p.1287) ----- Portant modification de la clé de répartition des taxes fiscales et parafiscales sur les produits pétroliers. (Ministère de l'Économie, Finances et Budget et ministère des Mines et hydrocarbures)	

<p><b>6.1 Bonnes pratiques en matière de marketing, d'informations et de contrats</b></p>	<p><b>6.1.9</b></p>	<p><b>Droit d'entrée ou de sortie</b></p>	<p>ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 0010 du <b>27 novembre 1990</b></p> <p>-----</p> <p>ARRET INTERMINISTERIEL 004/CAB/NIM/PL/ et BUD/2002/ du <b>20 mai 2002</b></p> <p>-----</p> <p>CODE MINIER LOI 007-2002 du <b>11 juillet 2002</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 91-065 du <b>4 avril 1991</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 005/CAB/MIN/FIN/ENI/EN/94 du <b>7 février 1994</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 046/CAB/MIN/FIN/99 du <b>10 février 1999</b></p>	<p>Portant mesures d'assouplissement et d'harmonisation des interventions du ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme, de l'OZAC et de l'OFIDA dans les exportations des produits agricoles et spécialement du bois. (<i>Ministère de l'Industrie, Commerce et Artisanat, ministère des Finances et ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme</i>)</p> <p>-----</p> <p>Exportation des produits</p> <p>-----</p> <p>Art 266</p> <p>-----</p> <p>Portant création d'une redevance administrative à l'importation. (<i>Présidence de la République</i>)</p> <p>-----</p> <p>Fixant les modalités de paiement des droits et taxes parafiscales sur les carburants terrestres. (<i>Ministère de l'Énergie et ministère de l'Économie nationale et de l'Industrie</i>)</p> <p>-----</p> <p>Fixant provisoirement les droits de sortie du diamant et de l'or. (<i>Ministère des Finances et Budget</i>)</p>	<p>CONVENTION du <b>5 juillet 1890</b> Union internationale pour la publication des tarifs douanes</p> <p>-----</p> <p>CONVENTION du <b>14 décembre 1950</b> Création d'un conseil de coopération douanière</p> <p>-----</p> <p>CONVENTION du <b>18 mai 1973</b> Pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers</p>
---	---------------------	---	---	--	--

<p><b>6.1 Bonnes pratiques en matière de marketing, d'informations et de contrats</b></p>	<p><b>6.1.9</b></p>	<p><b>Droit d'entrée ou de sortie</b></p>	<p>ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 005 /CAB/MIN/ ECO-FIN&amp;BUD/IND.COM&amp;P ME/2002 Du <b>20 mars 2002</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 0013 du <b>27 novembre 1990</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 023 du <b>15 mai 1991</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 004/CAB/MIN/PL&amp;BUD/ 2002 du <b>20 mars 2002</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE- LOI n°011et 012/2012 du <b>21 septembre 2012</b></p> <p>-----</p> <p>DECRET 036/2002 du <b>28 mars 2002</b></p>	<p>Portant fixation des taux des frais des prestations à l'importation de l'Office congolais de contrôle «OCC». <i>(Ministère de l'Industrie, Petites et Moyennes Entreprises, Artisanat et Commerce extérieur)</i></p> <p>-----</p> <p>Abrogeant et remplaçant l'arrêté interministériel 007 du 29 juillet 1987 en ce qu'il concerne les mesures d'assouplissement et d'harmonisation des interventions de l'OZAC, de l'OZACAF et de l'OFIDA dans les exportations des produits agricoles et plus spécialement l'exportation du café. <i>(Ministère des Finances et ministère de l'Agriculture, Animation rurale et Développement communautaire)</i></p> <p>-----</p> <p>Portant mesures d'application de l'ordonnance 91-065 du <b>4 avril 1991</b> relative à la création de la redevance administrative à l'importation. <i>(Ministère des Finances)</i></p> <p>-----</p> <p>Portant dispositions réglementaires en matière d'importation de tissus imprimés. <i>(Ministère de l'Économie, Finances et Budget)</i></p> <p>-----</p> <p>Nouveaux tarif des droits et taxes à l'importation et l'exportation</p> <p>-----</p> <p>Services et organismes publics compétents à la frontière de la RDC</p>	
---	---------------------	---	--	---	--

	<b>6.1.9</b>	<b>Droit d'entrée ou de sortie</b>	DECRET n°05/183 du <b>30 décembre 2005</b>	Installation du guichet unique	
<b>6.2 Protection de la santé et sécurité consommateur</b>	<b>6.2.1</b>	<b>Sauvegarde du pouvoir d'achats des consommateurs</b>	DECRET du <b>1 avril 1959</b>		
	<b>6.2.2</b>	<b>Sécurité dans les transports</b>	ORDONNANCE 62-181 du <b>25 avril 1958</b> ----- LOI 74-008 PARTICULIERE du <b>10 juillet 1974</b> ----- ORDONNANCE-LOI 66/622 du <b>23 novembre 1966</b> ----- LOI 73-013 du <b>5 janvier 1973</b> ----- ORDONNANCE 62-262 du <b>21 août 1958</b>	----- Portant assurance obligatoire des risques d'incendie de certains bâtiments. ( <i>JOZ.</i> , no 16, 15 août 1974, p.683) ----- Création d'une assurance obligatoire. ( <i>M.C.</i> , 1967, p.111) ----- Portant obligation de l'assurance de responsabilité civile en matière d'utilisation des véhicules automoteurs. ( <i>JOZ.</i> , no 5, 1er mars 1973, p.299) ----- Transport de personnes	
	<b>6.2.3</b>	<b>Réglementation des prix</b>	DECRET-LOI du <b>20 mars 1961</b> ----- ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 037/MENIC/CAB/91 du <b>31 décembre 1991</b>	----- Réglementant le calcul du prix de vente et l'approvisionnement en pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles, le calcul du prix de vente des véhicules importés et la détermination du taux horaire des garages. ( <i>Ministère de l'Économie et Industrie</i> )	

6.2 Protection de la santé et sécurité consommateur	6.2.4	Réglementation des produits	<p>ORDONNANCE N° 78/219 du <b>05 mai 1978</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE du <b>7 février 1911</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 016/CAB/FIN/MENIPME /96 du <b>20 juin 1996</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 012/CAB/MINECI/2001 du <b>31 mars 2001</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL EN/039/70 du <b>20 avril 1970</b></p>	<p>Portant statut d'une entreprise dénommée office congolaise de contrôle (OCC)</p> <p>-----</p> <p>Inspection des denrées alimentaires, droit des agents inspecteurs. (<i>R.M.</i>, 1911, p.99)</p> <p>-----</p> <p>Portant dispositions applicables à l'importation du blé et de la farine de froment. (<i>Ministère de l'Économie nationale et de l'Industrie</i>)</p> <p>-----</p> <p>Portant homologation de la norme relative à la farine de blé. (<i>Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie</i>)</p> <p>-----</p> <p>Fixant les normes de qualité pour la fabrication et le commerce des tôles galvanisées. (<i>M.C.</i>, no 18, 15 septembre 1970, p.610).</p>	
	6.2.5	Santé publique	<p>ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 074/CAB/MIN/S.P/ECO-FIN&amp;BUD/2001 du <b>30 janvier 2002</b></p> <p>-----</p> <p>DECRET du <b>19 juillet 1926</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE du <b>10 mai 1929</b></p>	<p>Portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du ministère de la Santé publique. (<i>Ministère de la Santé publique et ministère de l'Économie, Finances et Budget</i>)</p> <p>-----</p> <p>Hygiène et salubrité publiques</p> <p>-----</p> <p>Service d'assainissement (travaux)</p>	

<b>6.2 Protection de la santé et sécurité consommateur</b>	<b>6.2.5</b>	<b>Santé publique</b>	ORDONNANCE 74-414 du <b>5 décembre 1953</b>	Police sanitaire de l'immigration	
	<b>6.2.6</b>	<b>Sécurité alimentaire</b>	ORDONNANCE 78/219 du <b>05 mai 1978</b>	Portant statut d'une entreprise dénommée office congolaise de contrôle (OCC)	
	<b>6.2.7</b>	<b>Traçabilité des produits</b>	ORDONNANCE 78/219 du <b>05 mai 1978</b>	Portant statut d'une entreprise dénommée office congolaise de contrôle (OCC)	
<b>6.3 Consommation durable</b>	<b>6.3.1</b>	<b>Qualité</b>	ORDONNANCE 41/175 du <b>26 avril 1960</b> ----- ARRETE MINISTERIEL EN/039/70 du <b>20 avril 1970</b> ----- ARRETE MINISTERIEL MIC/BCE/0149/91 du <b>30 janvier 1991</b>	Fabrication, vente et exportation des savons dure  ----- Norme de qualité pour la fabrication et commerce de tôles galvanisés  ----- Obligation de contrôle par l'OCC de la production local	
	<b>6.3.2</b>	<b>Propriété industrielle</b>	LOI N°82/001 du <b>17 janvier 1982</b>	Protection de la propriété industrielle	
	<b>6.3.3</b>	<b>Publicité</b>	ARRETE DEPARTEMENTAL 04/DID/004/90 du <b>24 avril 1990</b>		
	<b>6.3.4</b>	<b>Concurrence</b>	ARRETE DEPARTEMENTAL DENI/CAB/06/013/87 du <b>26 mai 1987</b>	Création et fonctionnement de la commission de la concurrence	
	<b>6.3.5</b>	<b>Droit de consommateur</b>	DECRET du <b>01 avril 1959</b>	Sauvegarde du pouvoir d'achat de consommateur	

<b>6.4 Service après-vente, réclamations, litiges</b>	<b>6.4.1</b>	<b>Code du commerce</b>			ACTE UNIFORME OHADA relatif au droit commercial général
	<b>6.4.2</b>	<b>Contrat de vente</b>	CODE CIVIL L 3 DECRET - LOI du <b>30 juillet 1888</b>	Art 263	ACTE UNIFORME OHADA relatif au droit commercial général Art 202
	<b>6.4.3</b>	<b>Les choses qui peuvent être vendues</b>	CODE CIVIL L 3 DECRET - LOI du <b>30 juillet 1888</b>	Art 275	ACTE UNIFORME OHADA relatif au droit commercial général
	<b>6.4.4</b>	<b>Les obligations du vendeur</b>	CODE CIVIL L 3 DECRET - LOI du <b>30 juillet 1888</b>	Art 279	ACTE UNIFORME OHADA relatif au droit commercial général
	<b>6.4.5</b>	<b>Les obligations des acheteurs</b>	CODE CIVIL L 3 DECRET - LOI du <b>30 juillet 1888</b>	Art 327	ACTE UNIFORME OHADA relatif au droit commercial général
	<b>6.4.6</b>	<b>Les garanties</b>	CODE CIVIL L 3 DECRET - LOI du <b>30 juillet 1888</b>	Art 280	
	<b>6.4.7</b>	<b>Les facultés de rachats</b>	CODE CIVIL L 3 DECRET - LOI du <b>30 juillet 1888</b>	Art 335	ACTE UNIFORME OHADA relatif au droit commercial général
<b>6.5 Protection données vie privée</b>	<b>6.5.1</b>	<b>Données informatiques</b>	RIEN DE DEFINI		
	<b>6.5.2</b>	<b>Fichiers des entreprises</b>	RIEN DE DEFINI		
	<b>6.5.3</b>	<b>Attentats à la liberté individuelle</b>	CODE PENAL DECRET du <b>30 janvier 1940</b>	Art 67 à 73	
	<b>6.5.4</b>	<b>Attentats à l'inviolabilité des lettres</b>	CODE PENAL DECRET du <b>30 janvier 1940</b>	Art 71	

6.5 Protection données vie privée	6.5.5	Révélations des secrets professionnels	CODE PENAL DECRET du <b>30 janvier 1940</b>	Art 73	
	6.5.6	Inviolabilité des domiciles	CODE PENAL DECRET du <b>30 janvier 1940</b>	Art 69	
6.6 Accès aux Services essentiels	6.6.1	Commerce de marchandises importées	DÉCRET du <b>30 mars 1931</b>	Relatif à la responsabilité des transporteurs. ( <i>B.O.</i> , 1931, p.257)	
			DÉCRET du <b>24 mai 1939</b>	Relatif aux fausses déclarations en matière de transport. ( <i>B.O.</i> , 1939, p.657)	
ORDONNANCE-LOI 71.241 du <b>2 août 1949</b>			Malades et blessés. Priorité de transport. ( <i>B.A.</i> , 1949, p. 1315)		
ORDONNANCE 23-256 du <b>25 août 1951</b>			Indication du poids sur les colis lourds. ( <i>B.A.</i> , 1951, p.1920)		
			ARRETE MINISTERIEL DECRET 66/07 du <b>2 juin 1928</b>	Portant sur le commerce des marchandises importées	
	6.6.2	Energie	CONSTITUTION	Art 48	
			DECRET du <b>2 juin 1928</b>	Energie électrique conditions générales	
			DECRET du <b>16 avril 1931</b>	Transport de l'énergie électrique au travers des terrains privés	
			ORDONNANCE-LOI 61.61 du <b>26 février 1953</b>	Distribution de l'énergie électrique	

6.6 Accès aux Services essentiels	6.6.2	Energie	<p>DECRET du <b>16 juin 1960</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 78-196 du <b>5 mai 1978</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 78-197 du <b>5 mai 1978</b></p> <p>-----</p> <p>ARRETE DEPARTEMENTAL 00144/DPT-MINIER/86</p> <p>-----</p> <p>NOTE DE SERVICE N°DG/056/2014</p>	<p>Energie électrique standardisation</p> <p>-----</p> <p>Portant création de la SNEL</p> <p>-----</p> <p>Portant création REGIDESO</p> <p>-----</p> <p>Portant interdiction d'utiliser les eaux naturelle</p> <p>-----</p> <p>Accès à l'électricité pour tous</p>	
	6.6.3	Hydrocarbures	<p>ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL DENI/CAB/07/0002/89 du <b>1 février 1989</b></p> <p>-----</p> <p>ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL 004/CAB/MIN/ECO- FIN&amp;BUD/2001 Et 020/MIN/MINES- HYDRO du <b>25 juin 2001</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE - LOI81/013 du <b>23 septembre 1967</b></p>	<p>Fixant les différentiels de transport des carburants sur toute l'étendue de la République du Zaïre. (<i>JOZ.</i>, no 3, 1er février 1989, p. 31)</p> <p>-----</p> <p>Portant rationalisation des produits pétroliers en République démocratique du Congo. (<i>Ministère des Mines et Hydrocarbures</i>)</p>	

6.6 Accès aux Services essentiels	6.6.4	Petites et moyennes entreprises	ORDONNANCE 78 /228 du <b>5 mai 1978</b> ----- LOI N° 17/001 du <b>8 février 2017</b>	----- Portant sous-traitance	
	6.6.5	Poste	ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 002/CAB/MN/PTT/K/20 00 du <b>29 janvier 2000</b> ----- LOI 012/2002 du <b>16 octobre 2002</b>	Instituant le code postal de la République démocratique du Congo. ( <i>Ministère des Postes et Télécommunications</i> ) -----	
	6.6.6	Télé-communication	ORDONNANCE-LOI 71-015 du <b>15 mars 1971</b> ----- ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL DE ICE /CAB/0013/82 du <b>6 décembre 1982</b> ----- LOI CADRE 013-2002 du <b>16 octobre 2002</b>	Relative aux installations radioélectriques privées ( <i>M.C, no 8, 15 avril 1971, p. 362</i> ) ----- Portant mesures de libéralisation des prix d'huile de palme ( <i>JOZ., no 24, 15 décembre 1982, p. 37</i> ) -----	
	6.6.7	Investissements	CODE DES INVESTISSEMENTS du <b>21 février 2002</b>		
6.7 Education et sensibilisation	6.7.1	Code de la route	LOI N 78 / 022 du <b>30 aout 1978</b>		
	6.7.2	Répression des violences routières	LOI N 78 / 022 du <b>30 aout 1978</b>		
	6.7.3	Permis de conduire	LOI N 78 / 022 du <b>30 aout 1978</b>		

<b>6.7 Education et sensibilisation</b>	<b>6.7.4</b>	<b>Prévention et sécurité routières</b>	LOI N 78 / 022 du <b>30 aout 1978</b>		
	<b>6.7.5</b>	<b>Règlementation générale en matière de publicité</b>	ARRETE DEPARTEMENTAL 04/DID/004/90 du <b>24 avril 1990</b>	Art 2	
	<b>6.7.6</b>	<b>Règlementation sur la publicité des tabacs et boissons alcoolisées</b>	ARRETE DEPARTEMENTAL 04/DIP/005/90 du <b>21/04 /1990</b>	Portant sur règlement et modalités	
	<b>6.7.7</b>	<b>Stupéfiants</b>	CODE PENAL du <b>30 janvier 1940</b>		
	<b>6.7.8</b>	<b>Sécurité sur les lieux de travail</b>	CODE DE TRAVAIL	Art 163	

## 7. Communautés et développement local

Domaines d'actions suivant la norme ISO 26000	Réf	Thématiques suivant la RSE	Textes légaux en RDC	Références	Référentiel international
7.1 Implication auprès des communautés	7.1.1	Liens avec les riverains	CONSTITUTION ----- CODE FORESTIER ----- LOI N°66/88 du <b>14 mars 1966</b>	Art 9 ----- Art 44 ----- Art 33, 122	
	7.1.2	Améliorer le système de l'Etat civil	ORDONNANCE 12-292 du <b>31 juillet 1948</b> ----- ORDONNANCE 88-089 du <b>7 juillet 1988</b>	Certificats de bonnes conduite, vie et mœurs et de civisme. ( <i>B.A.</i> , 1948, p. 2363) ----- Relative à la tenue des registres des actes de l'état civil. ( <i>JOZ.</i> , no 14, 15 juillet 1988, p. 15)	
	7.1.3	Lutte contre les feux de brousse	CONSTITUTION ----- CODE PENAL CPL II	Art 53 ----- Art 103	
	7.1.4	Acquisition des titres de propriété des aires protégées	CONSTITUTION ----- LOI N 14/003 du <b>11 février 2014</b>	Art 9 ----- Conservation de la nature	
	7.1.5	Aide social	DECRET 009/2002 du <b>5 février 2002</b>		
	7.1.6	Droit administratif	DECRET LOI 081 du <b>2 juillet 1998</b>		
7.2 Education et culture	7.2.1	Alphabétisation	CONSTITUTION	Art 44, 204 pt. 13	
	7.2.2	Culture	CONSTITUTION	Art 46, 123 pt. 12	

7.2 Education et culture	7.2.2	Culture	ORDONNANCE 70 /089	Portant création d'un institut des musées nationaux	
	7.2.3	Enseignement	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL ----- LOI 86-005 du <b>22 septembre 1986</b>	Art 45 ----- Art 159 ----- Cadre sur l'enseignement national	
	7.2.4	Bourses et prêts d'études	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL ----- ORDONNANCE 77- 018 du <b>22 février 1997</b>	Art 9, 203 ----- Art 159 ----- Portant réglementation relative à l'action de bourse et prêt d'étude	
	7.2.5	Enseignement primaire et secondaire	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL ----- ARRETE DEPS/CCE/001/012/82 du <b>30 janvier 1982</b>	Art 43, 204 pt.13 ----- Art159 -----	
	7.3 Création d'emplois développement des compétences	7.3.1	Enseignement professionnel	CONSTITUTION ----- ARRETE DEPS/CCE/001/012/82 du <b>30 janvier 1982</b>	Art 45 -----
7.3.2		Enseignement supérieur, universitaire	Code du travail ----- ORDONNANCE LOI 025/81 du <b>3 octobre 1981</b>	Art 159 -----	
7.3.3		Formation des adultes	CONSTITUTION ----- CODE DU TRAVAIL	Art ----- Art 159	

<b>7.3 Création d'emplois développement des compétences</b>	<b>7.3.4</b>	<b>Participation de la femme à la gestion des entreprises</b>	CONSTITUTION	Art 12, 14	
	<b>7.3.5</b>	<b>Encadrement à l'entrepreneuriat des filles mères</b>	CONSTITUTION	Art 36, 35	
	<b>7.3.6</b>	<b>Information, publication des offres</b>	ARRETE DEPARTEMENTAL 04/DIP/004/90 du <b>20 avril 1990</b>	Portant dispositions générales	
<b>7.4 Développement technologique</b>	<b>7.4.1</b>	<b>Recherche scientifiques</b>	ORDONNANCE LOI 82/040 du <b>5 novembre 1982</b>		
	<b>7.4.2</b>	<b>Coopératives d'épargne et de crédit</b>			ACTE UNIFORME OHADA sur les sociétés coopératives
<b>7.5 Création de richesse et de revenus</b>	<b>7.5.1</b>	<b>Flux monétaires restitué aux parties prenantes locales (rétrocession)</b>	CONSTITUTION	Art 175Rétrocession d'une partie de la redevance minière sous forme de subvention	
	<b>7.5.2</b>	<b>Développement de l'entrepreneuriat</b>	ORDONNANCE 89-171 du <b>7 aout 1989</b> ----- LOI sur l'entrepreneuriat en préparation pour 2017	Création du FPI -----	
	<b>7.5.3</b>	<b>Appuis aux collectivités</b>	CONSTITUTION	Art 175	

7.6 La santé	7.6.1	Sida / VIH	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>LOI 08/011 du <b>14 juillet 2008</b></p> <p>-----</p> <p>ARRETE MINISTERIEL 1250/CAB/MIN/S/AG/KI Z/015/2001 du <b>9 décembre 2001</b></p>	<p>Art 47,66, 123 pt.16</p> <p>-----</p> <p>Portant protection des personnes vivant avec le VIH/SIDA</p> <p>-----</p> <p>Portant création et organisation d'un programme national de lutte contre le SIDA.</p>	
	7.6.2	Paludisme	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>ARRETE DEPARTEMENTAL D.SASS/1250/0003/82 du <b>20 juin 1982</b></p>	<p>Art 47,66, 123 pt.16</p> <p>-----</p> <p>Catégorisation des maladies</p>	CHARTE AFRICAINE de droits de l'homme et des peuples CHX : droit au travail et à la santé.
	7.6.3	Maladies infantiles	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>ARRETE DEPARTEMENTAL D.SASS/1250/0003/82 du <b>20 juin 1982</b></p>	<p>Art 47,66, 123 pt.16</p> <p>-----</p>	
	7.6.4	Choléra	<p>CONSTITUTION</p> <p>-----</p> <p>ARRETE DEPARTEMENTAL D.SASS/1250/0003/82 du <b>20 juin 1982</b></p> <p>-----</p> <p>ORDONNANCE 74-2013 du <b>22 juin 1954</b></p>	<p>Art 47,66, 123 pt.16</p> <p>-----</p> <p>Lutte contre les maladies quaranténaires, épidémiques, endémiques et autres maladies nuisibles</p>	

7.6 La santé	7.6.5	Rougeole	CONSTITUTION ----- ARRETE DEPARTEMENTAL D.SASS/1250/0003/82 du <b>20 juin 1982</b>	Art 47,66, 123 pt.16 -----	
	7.6.6	Cancer	CONSTITUTION ----- ARRETE DEPARTEMENTAL D.SASS/1250/0003/82 du <b>20 juin 1982</b> ----- DECRET <b>1<sup>er</sup> juin 1960</b>	Art 47,66, 123 pt.16 ----- Déclarations des stocks substances émettant des radiations ionisantes	
	7.6.7	Assurer des soins de santé primaires à tous	CONSTITUTION ----- DECRET du <b>19 mars 1952</b> ----- ORDONNANCE 81 du <b>19 février 1952</b> ----- ARRETE MINISTERIEL 2 du <b>19 février 1964</b> ----- ARRETE MINISTERIEL 005/71 du <b>13 aout 1971</b>	Art 204 pt.18 ----- Exercice de l'art de guérir ----- Conditions et modalités l'art de guérir ----- Autorisant les médecins à exercer la profession ----- Tarification des actes professionnels	

7.6 La santé	7.6.7	Assurer des soins de santé primaires à tous	ARRETE DEPARTEMENTAL D.SASS/1250/0002 du <b>20 juin 1982</b>	Tarifs et règles prestation sanitaires	
	7.6.8	Réduire les taux de mortalité	CONSTITUTION	Art 204 pt. 18	
	7.6.9	Augmenter le nombre de lits hospitaliers	RIEN DE DEFINI		
	7.6.10	Contrôle des compétences des agents de santé	ARRETE MINISTERIEL du <b>19 février 1964</b>	Autorisant les médecins à exercer l'art de guérir	
7.7 Investissement dans la société	7.7.1	Salubrité publique	CONSTITUTION ----- DECRET du <b>19 juillet 1926</b> ----- ORDONNANCE du <b>10 mai 1929</b>	Art 47 ----- Hygiène et salubrité publique ----- Direction technique des travaux d'hygiène et d'assainissement	
	7.7.2	Collecte des ordures ménagères	LOI 11-009 du <b>9 juillet 2011</b>	Portant gestion de l'environnement	
	7.7.3	Sécurité alimentaire et nutritionnelle	CONSTITUTION ----- ORDONNANCE 74/403 du <b>31 décembre 1952.</b> ----- ORDONNANCE du <b>7 février 1911</b> ----- ORDONNANCE 74/453 du <b>31 décembre 1952</b>	Art 47 ----- Protection et salubrité des denrées alimentaires ----- Inspection de denrées alimentaires ----- Protection et salubrité de denrées alimentaires	

<b>7.7 Investissement dans la société</b>	<b>7.7.4</b>	<b>Sécurité</b>	CONSTITUTION	Art 35	
	<b>7.7.5</b>	<b>Santé</b>	ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 3/61 du <b>16 août 1961</b> -----	Sécurité sociale des travailleurs domestiques. Modalités et conditions de versement des cotisations. ( <i>M.C.</i> , 1961, p. 389) -----	<b>28 juin 1952 CONVENTION 102</b> Concernant la norme minimum de la sécurité sociale. ( <i>J.O.Z.</i> , no 10, 15 mai 1986, p. 11) -----
			ORDONNANCE 72-111 du <b>21 février 1972</b> -----	Portant assujettissement à la branche des risques professionnels de la sécurité sociale des élèves des écoles professionnelles et artisanales, ainsi que des stagiaires et des apprentis. ( <i>JOZ.</i> , no 10, 15 mai 1972, p. 293) -----	<b>22 juin 1962 CONVENTION 117</b> Concernant les objectifs et les normes de base de la politique sociale. -----
			ORDONNANCE 72-112 du <b>21 février 1972</b> -----	Fixant les modalités d'application de la majoration du taux de cotisation de la branche des risques professionnels. ( <i>JOZ.</i> , no 10, 15 mai 1972, p. 294) -----	<b>28 juin 1962 CONVENTION 118</b> Concernant l'égalité de traitement des nationaux, et des non-nationaux en matière de sécurité sociale
			ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL 0021 du <b>10 avril 1978</b> -----	Relatif à l'affiliation des employeurs, à l'immatriculation des travailleurs ainsi qu'aux modalités et conditions de versement des cotisations de la sécurité sociale. ( <i>JOZ.</i> , no 8, 15 avril 1978, p. 34) -----	
		ORDONNANCE 92-087 du <b>20 août 1992</b>	Portant déplafonnement total de l'assiette des cotisations pour les branches des pensions, des risques professionnels et des allocations familiales. ( <i>Présidence de la République</i> )		

## IMPLICATIONS DU CADRE LEGAL DE LA RSE EN RDC

Notre analyse du cadre légal de la RSE en RDC démontre que la loi Congolaise est déjà pourvue de beaucoup de thématiques liées à la RSE. Ce constat est encourageant parce qu'un des principes de base de la RSE est le respect de la loi. Alors, en documentant les lois qui encadrent les thématiques liés à la RSE, chaque entreprise minière a désormais un référentiel pour aider leur conformité aux textes légaux pour chaque thématique.

Alors tout un coup, avec ce document, il y a une opportunité inédite pour promouvoir le concept de la RSE parce que les entreprises sont tenues de respecter leurs obligations légales. En soulignant les obligations par thématiques RSE dans ce document, une entreprise peut soit, commencer à se familiariser avec le concept RSE et comment il peut être bénéfique pour l'entreprise, ou soit, renforcer leurs pratiques RSE existantes.

A ce titre, cette étude est importante pour plusieurs raisons :

1. La réputation d'une entreprise est souvent rattachée à son secteur. Bien qu'une approche volontaire à la RSE puisse démontrer l'engagement sociétal et environnemental d'une entreprise minière, la transformation d'un secteur dépend souvent du cadre légal parce que la loi uniformise les règles du jeu. A ce titre, en documentant le cadre légal de la RSE en RDC pour le secteur minier, cette étude facilite la mise à niveau des pratiques RSE pour le secteur minier en RDC, et potentiellement l'amélioration de la réputation du secteur.
2. Ce document a le potentiel pour augmenter la redevabilité du secteur minier.
3. Ce document représente une valeur ajoutée pour l'entreprise parce qu'en soulignant chaque obligation légale, les entreprises peuvent mieux identifier leurs risques. Autrement dit, ce repère légal de la RSE en RDC peut aider une entreprise minière gérer leurs risques. Avec une meilleure gestion des risques, une entreprise minière peut mieux protéger sa réputation et potentiellement diminuer son risque de litige.
4. Or, une telle approche vise à la conformité légale, ou 'compliance', et est une approche de gestion de risque. Pourtant, une approche 'compliance' est aussi une opportunité pour l'entreprise de commencer sa réflexion sur l'intégration du concept RSE au sein de l'entreprise. Puisque le 'compliance' reconnaît que la gestion des thématiques identifiés dans cette étude est nécessaire pour respecter la loi, l'entreprise a l'opportunité pour réfléchir à comment opérationnaliser la RSE dans l'entreprise.

5. Bien que le compliance et l'opérationnalisation de celui-ci soit important, le niveau d'intégration de la RSE est aussi une question. Alors opérationnaliser une approche compliance pourrait alimenter d'autre réflexion pour intégrer la RSE au-delà les obligations légales de l'entreprise. Par exemple, comment est-ce qu'une entreprise minière pourrait entamer un processus d'intégration pour créer une culture coopérative de la RSE, plutôt que seulement se conformer à la loi ?
6. La mise en œuvre de la RSE était l'objectif du Guide RSE publié en 2016. Par contre, le Guide n'a pas été conçu pour documenter le cadre légal de la RSE en RDC. Bien que la mise en œuvre de la RSE soit importante, cette étude était nécessaire pour compléter le Guide, mais aussi pour reconnaître la complémentarité des obligations et une approche volontaire.
7. Le Guide RSE n'a pas abordé le sujet des questions relatives aux consommateurs. La présomption pour cette omission était que les entreprises minières « ne sont pas en contact direct avec les consommateurs finaux des produits ».

Cette étude démontre que le secteur minier doit intégrer une réflexion sur cette question centrale à la RSE parce que l'entreprise minière elle-même est une consommatrice, et donc, elle est tenue aux obligations en tant que consommatrice.

Ceci implique aussi que la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations doit être adaptée à la réalité de la consommation d'une entreprise.

8. Si la transformation du secteur minier selon les critères RSE est une priorité pour les entreprises minières, ce document fournit le soubassement pour assurer la mise à niveau de toute entreprise concernée.
9. En disposant le cadre légal de la RSE en RDC, la possibilité d'améliorer les lois existantes pour promouvoir la RSE est désormais possible. En plus, la possibilité de légiférer des nouvelles lois qui obligent la mise en œuvre des principes et critères du concept RSE, pourrait augmenter la redevabilité des entreprises et la bonne gouvernance dans le secteur minier.

Cependant, cette étude reste incomplète. Une liste des lois qui encadre la RSE en RDC est utile pour des conseillers juridiques, mais pas forcément pour ceux qui mettent en œuvre la RSE. A ce titre, ce cadre légal sera accompagné d'une deuxième étude qui différencie entre ce qui est prescrit par la loi et les actions qui sont à la discrétion de l'entreprise.

Des opportunités existent aussi pour approfondir cette étude : Quelle est la cohérence entre les lois pour assurer une bonne applicabilité de la RSE ? Est-ce que l'application de ces lois est trop lourde ? Est-ce qu'autant de lois pourraient être au détriment du climat des affaires en RDC ? En tenant compte de ces éléments, nous pourrions mieux comprendre comment le cadre légal de la RSE en RDC pourrait contribuer à la bonne gouvernance en RDC.

## CONCLUSION

La RSE est un concept qui aide les entreprises à réfléchir à leur contribution non seulement au développement durable, mais aussi à l'humanité. Malgré la nature embryonnaire de la RSE en RDC, la loi en RDC encadre déjà des principes que la RSE essaie de promouvoir. Quelques entreprises minières ont déjà démontré leur bonne volonté à s'aligner aux exigences de la RSE, et c'est notre espoir que ce référentiel devienne un outil juridique pour approfondir la réflexion autour de la RSE, pour le bien de l'environnement, et l'humanité, afin que les entreprises minières répondent favorablement à leur engagement sociétal.

## INDEX THEMATIQUE

Thématiques RSE	Code par question centrale	Pages
Accès à l'eau	1.5.2	11
Accès à l'électricité	1.5.3	11 - 12
Accès aux moyens de communication	1.5.4	12
Accidents du travail	3.4.3	34 - 35
Achalandage	5.1.8	65
Achats	1.3.2/6.1.1	10 - 62
Activités fermières	1.6.3	16
Age minimum	2.1.7	20
Agent de l'Etat	5.3.8	60
Agents de santé	7.6.10	81
Aide social	7.1.5	76
Alcoolisme	1.8.5	75 -17
Allocations familiales	1.2.4	9
Alphabétisation	7.2.1	76
Analyses environnementales	4.2.8	45
Ancrage local	1.1	8
Anti-corruption	5.1.1	49
Approvisionnement	6.1.2	63 - 64
Atteintes aux droits humains	2.5	71 - 72
Attentats à l'inviolabilité des lettres	6.5.4	71
Attentats à la liberté individuelle	6.5.3	71
Baux locatifs à loyer	1.2.2	9
Biens communs	1.4.3	11
Biens culturels	1.8.4	17
Biens publics	1.5.6	12
Biodiversité déforestation	4.4.1/4.4.3	46 - 47
Bois et forêts	4.2.2	43
Boissons alcoolisées	6.7.6	75
Bourses d'études et prêts d'études	1.2.6/7.2.4	9 - 77
Bruits et des autres détonations	4.1.16	42
Cadastre	1.5.15	14
Cadre macroéconomique	1.6.5	16
Cancer	7.6.6	80
Capacité financière	1.1.3	8
Catégories des travailleurs	3.2.3	26
Chaîne de valeur	5.4	60
Changements climatiques	4.3	45 - 46
Chefferies	1.8.8	18
Chimiques des sols et végétaux	4.1.14	42
Choléra	7.6.4	79
Choses qui peuvent être vendues	6.4.3	71

Thématiques RSE	Code par question centrale	Pages
Classe socio-économique	1.9.2	18
Classes sociales	1.9	18
Code de la route	6.7.1	74
Code du commerce	6.4.1	71
Code du travail	3.2.1	27
Collectivités	7.5.3	78
Commerce de marchandises importées	6.6.1	72
Commerce extérieur	6.1.3	63 - 64
Communautaire et développement local	7 / 1.9.1	76 à 82
Complicité	2.4	24
Comptabilité	6.1.5	64
Concessions	5.5.3	61
Concurrence	5.3.2/6.1.6/6.3.4	57 - 64 - 70
Concurrence déloyale	5.3.4	57
Conditions de travail	3 / 3.2	26 à 35
Conflits	1.9.3	18 - 56
Conservation de la nature	4.2.3	43 - 44 - 47
Consommateurs	6 / 6.1.7	57 - 63 - 64 - 65 - 68 - 69 - 70
Contrat de travail	3.1.4	26 - 27 - 28 - 29
Contrat de vente	6.4.2	71
Coopératives d'épargne et de crédit	7.4.2	78
Corruption	5.1.1	49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55
Criminalité	1.9.4	18
Culture	1.8/7.2.2	76 - 77
Culturels	1.8.3	17
Décisions communautaires	1.11.2	18 - 19
Déforestation et le braconnage	4.2.6	44
Démocratisation des organisations	1.11.3	19
Développement d'entreprises	1.3	78 - 74
Développement des compétences	7.3	77 - 78
Développement du capital humain	3.5	35
Développement technologique	7.4	78
Devoir de vigilance	2.1	20
Dialogue social	3.3	28 - 29 - 30 - 31 - 32
Dignité	2.5.1	24
Discrimination, emploi et profession	2.1.6/2.6	13 - 20
Disponibilité des terres	1.4.2	11
Disputes intra-communautaires	1.11.1	18
Données informatiques	6.5.1	70
Douanes et accises	5.3.6	57 - 58 - 59 - 60 - 65
Droit administratif	7.1.6	75
Droit d'entrée ou de sortie	6.1.10	66 - 67 - 68
Droit d'organisation	2.1.3	20

Thématiques RSE	Code par question centrale	Pages
Droit de consommateur	6.3.5	57 - 63 - 64 - 65 - 68 - 69 -70
Droit des biens	5.5.1	60 - 61
Droits des consommateurs	5.3.2	65 -70
Droit des personnes	1.2.1/1.7.1/2.7.3	8 - 16 - 25
Droit des populations autochtones	2.7.1	25
Droit des populations civiles	2.7.2	25
Droit du travail	3.1.1.	26
Droit fiscal	5.1.2	49 - 50 - 51
Droit publique	1.7.2	16
Droits civils et politiques	2.7	25
Droits culturels	2.8	17
Droits d'accises ou de consommation	6.1.9	67
Droits de l'homme	2 / 2.3	20 à 25 - 79
Droits de propriété	5.5	60
Droits économiques	2.8	25
Droits et libertés fondamentaux	2.3.1	22
Droits sociaux	2.8	25
Durée du travail	3.2.2	27
Eaux résiduelles des usines	4.2.4	44
Eaux sous terraines et superficielles	4.1.8	39 - 40
Ecosystèmes	4.4.9	48
Education et sensibilisation	6.7	74 - 75
Educations et culture	7.2	17 - 18 - 25 -76
Effet de serre	4.3.1	45
Emanations insalubres et nuisibles	4.1.7	39
Emploi / employeurs / employés	3.1	10 - 16 - 27 - 26 - 78
Emploi local	3.1.2	26
Employabilité des populations	3.1.6	25
Energie	6.6.2	72 - 73
Engagement sociétal	1.2	8 - 9
Enseignement	7.2.3	77
Enseignement primaire et secondaire	7.2.5	77
Enseignement professionnel	7.3.1	77
Enseignement supérieur, universitaire	7.3.2	77
Entreprenariat	7.5.2	78
Environnement	4	36 à 48 - 72 - 81 - 66
Environnement politique	1.11	56
Erosions	4.4.7	48
Essaimage	1.3.5	10
Etat civil	7.1.2	76
Ethniques	1.8.2	17
Etrangers	1.1.2	8 - 29 - 30
Exploitation minière	4.2.1	14 - 43
Explosifs et minages	4.4.5	47

Thématiques RSE	Code par question centrale	Pages
Expropriation	4.4.4	47
Femme et l'économie	1.6.7/1.7.3	16
Femme à la gestion des entreprises	7.3.4	78
Femmes et élections	1.7.4	17
Feux de brousse	7.1.3	76
Fichiers des entreprises	6.5.2	71
Filles mères	7.3.5	78
Flux monétaires	7.5.1	78
Fonctionnaires et agent de l'Etat	5.3.8	59
Fonds de commerce	5.4.1	71
Formation	3.5.1	14 - 35 - 45 - 88
Formation des adultes	7.3.3	77
Formation professionnelle	3.5.5	14 - 25 - 45
Formes de sociétés	5.4.3	78
Fumées	4.1.10	40
Garanties	6.4.6	71
Gardes forestiers	4.2.9	45
Gestion des ordures	1.5.5	12 - 81
Gestion environnementale	4.2.1	42 - 43
Gouvernance	1.7	14 - 15 -16 - 17 - 18
Gouvernance de l'organisation	1	8 à 19
Gouvernance économique	1.6	14 - 15 - 16
Gouvernances traditionnelles	1.8.8	18
Groupes vulnérables	2.6	24 - 25
Habitat	1.5.12	13
Hôpitaux (nombre de lits)	7.6.9	81
Hydrocarbures	6.6.4	38 - 73
Hydrocarbures et les huiles de vidange	4.1.5	38
Hygiène et sécurité	3.4.1	32 - 33 - 34
Immigration	2.3.2	22
Implication auprès des communautés	7.1	76
Implication des populations	4.2.7	87 - 88
Implications communautaires	1.10.2	76
Impôt sur le chiffre d'affaire	5.1.6	54 -55
Impôts des expatriés	5.1.4	52
Impôts réel	5.1.5	52 – 53
Infractions	1.9.5	17
Infrastructures	1.5	11 - 12 - 13 – 14
Inondations	4.4.6	47
Insertion professionnelle	3.1.5	26
Institutions	1.10	18 – 19
Intoxication nuisible à la végétation	4.1.12	41
Intrants	1.6.4	16
Investissement	7.7/1.1.1/6.6.8	8 - 74
Inviolabilité des domiciles	6.5.6	72
Jet de bouteilles et de verres	4.1.2	36 - 37
Jet de débris	4.1.1	36

Thématiques RSE	Code par question centrale	Pages
Jours fériés	3.2.4	27 - 28
Laboratoire d'analyses environnementales	5.2.8	45
La flore et la faune	4.4.10	48
La santé	7.6	82 - 81 - 80 - 79 - 32 - 33 - 34 - 35 - 68 - 69 - 70
Liberté syndicale	2.1.2	20 - 25
Litiges et conflits du travail	3.3.1	28 - 56
Loyauté des pratiques	5	49 à 62
Lutte contre l'impunité	1.2.3	8
Lutte contre la corruption	5.1	49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55
Lutte contre le travail forcé	2.4.1	20 - 21 - 24
Maladies infantiles	7.6.3	79
Maladies professionnelles	3.4.4	35
Marché de l'emploi	1.6.2	16
Marchés publics	5.3.7	60
Matières plastiques	4.1.9	40
Mercuriale	6.1.4	64
Mesurage et bornage des terres	5.5.4	61
Mesures de revitalisation	3.5.3	35
Micro-crédit	1.3.6	10
Minorité	2.6.1	24 - 25
Mitrailles	4.1.3	37
Monnaie nationale	6.1.0	63
Moyens de transports	1.5.1	10
Négociation collective	2.1.3	19
Obligations des acheteurs	6.4.5	71
Obligations du vendeur	6.4.4	71
Odeurs émanations	4.1.6	38 - 39
Offres (publication)	7.3.6	78
Opinion	2.6.1	24 - 25
Ordures ménagères	7.7.2	12 - 81
Paludisme	7.6.2	79
Parties prenantes locales	7.5.1	78
Pensions	1.2.5	8
Permis de conduire	6.7.3	74
Petites et moyennes entreprises	6.6.5	74
Pneus	4.1.4	37
Poids et mesures	5.4.5	72
Pollueur (responsabilité)	4.1.15	42
Pollueurs payeurs	4.3.5	46
Pollution	4.1	36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 46
Poste	6.6.6	74
Poussières	4.1.11	41
Pouvoir d'achats des consommateurs	6.2.1	68

Thématiques RSE	Code par question centrale	Pages
Prévention et sécurité routières	6.7.4	75
Prise en charge médicale	2.2.2	22
Privilège de l'Etat et hypothèque légale	5.5.5	61
Prix	5.3.1	57
Problématique de la liberté syndicale	2.8.1	20 - 21 - 22
Procédures fiscales	5.1.7	55 - 56
Produits forestiers	1.4.1	10
Propriété industrielle	5.5.6/6.3.2	61 - 62 - 70
Protection de l'environnement	4.4	36 - 37 - 45 - 46 - 47 - 48 - 81
Protection de la main d'œuvre nationale	3.3.2	29
Protection de la santé	6.2	68 - 69 - 70
Protection données vie privée	6.5	71 - 72
Protection du droit syndical	2.1.2	20 - 30
Protection sociale	3.2	27 - 28
Publicité	5.3.3/6.3.3/6.7.5	57 - 70 - 75
Qualité	6.3.1	70
Questions relatives aux consommateurs	6	63 à 75
Rachats	6.4.7	71
Reboisement	4.3.2	44
Recherche scientifiques	7.4.1	78
Reclassement	3.5.2	35
Recyclage des déchets solides	4.2.5	44
Réfugiés	2.3.3	22
Règlement d'entreprise	3.1.3	26
Réglementation des prix	6.2.3	68 - 69
Réglementation des produits	6.2.4	69
Rejets médicaux et pharmaceutiques	4.1.13	41 - 42
Relations et conditions de travail	3	26 à 35
Religion	2.6.1	24 - 25
Rémunération	2.1.4	21
Rémunération décente	3.1.7	26 - 27
Repeuplement des sites	4.4.8	48
Repos hebdomadaire	3.2.4	27 - 28
Représentation des travailleurs	3.3.4	30 - 31
Répression des violences routières	6.7.2	74
Réseau aérien	1.5.7	12 - 13
Réseau ferroviaire	1.5.8	13
Réseau fluvial	1.5.9	13
Réserves géologiques	1.4.5	11
Résidus liquides, solides, nuisibles	4.1.9	40
Respect de la personne	2.5.1	24
Ressources aquatiques	1.4.4	11
Ressources naturelles	1.4	10 - 11
Riverains	7.1.1	76
Rougeole	7.6.5	80
Routes en milieu urbain	1.5.11	13

Thématiques RSE	Code par question centrale	Pages
Routes et dessertes agricoles	1.5.10	13
Salariés	3.3.5	31 - 32
Salubrité publique	7.7.1.	69 - 70 - 81
Santé	7.7.5	82
Santé et sécurité au travail	3.4	32 - 33 - 34 - 35
Santé publique	6.2.5	69 - 70
Secrets professionnels	6.5.5	72
Sécurité	7.7.4	82
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	7.7.3	70 - 81
Sécurité consommateur	6.2	57 - 63 - 64 - 65 – 68 - 69 - 70
Sécurité dans les transports	6.2.2	68 - 75
Sécurité sur les lieux de travail	6.7.8	75
Service après-vente réclamations, litiges	6.4	71
Service médical de l'entreprise	3.4.2	34
Services de sécurité	2.3.4	22 - 23
Sexe	2.6.1	24 - 25
Sida / VIH	7.6.1	79
Sociétés commerciales	5.4.2	9 - 65
Sociétés coopératives	5.4.4	78
Soins de santé	7.6.7	80 - 81
Sollicitation de l'Etat	1.10.4	19
Sols (pollution)	4.1.9/4.1.14	40
Sorcellerie	1.8.6	17
Sources de revenu	1.6.1	14 - 15 - 16
Sous-traitance	1.3.4/5.3.5	10 - 57
Soutien à la création d'entreprises	1.3	10
Soutien des publics en difficultés	3.5.4	35
Soutien financier	1.3.1	10
Structures administratives	1.10.1	18
Stupéfiants	6.7.7	75
Tabacs	6.7.6	75
Taux de mortalité	7.6.8	81
Taxes	5.1.3	51
Télécommunication	1.5.17/6.6.7	14 - 60
Terres de qualité	4.4.2	46
Terres dégradées	4.3.4	48
Titres de propriété des aires protégées	7.1.4	76
Titres immobiliers	1.5.16/5.5.2	14 - 61 - 76
Traçabilité des produits	6.2.7	70
Transfert de savoir-faire localement	1.3.3	10
Travail de nuit	3.2.5	28
Travail des enfants	2.2.1/2.3.5/3.2.6	23 - 28
Travail des étrangers	3.3.3	29 - 30
Travail des femmes	2.3.6/3.2.6	24 - 28
Travail forcé	2.1.1/2.1.5	20 - 21 - 24
Urbanisme	1.5.13	14

<b>Thématiques RSE</b>	<b>Code par question centrale</b>	<b>Pages</b>
Utilisation durable des ressources	4.2	42 - 43 - 44 - 45
Végétations	4.1.7/4.1.12	39 - 41
Vices sociaux	1.8.1	17
Vie privée	6.5	71 - 72
Violence	1.8.7	17 - 74
Violence aux femmes	2.2.1	16 - 17 - 22
Violences	1.7.3	16 - 17 - 18 - 22 - 74
Violences faites aux enfants	2.2	16 - 17 - 22
Voie publique	4.1.2	36 - 37
Voies ferrées	4.1.1	36
Voirie	1.5.14	14
Vulgarisation des textes légaux	1.10.3	18
Vulnérabilité aux conflits	1.9.3	18
Zones humides à protéger	4.3.3	46

## LEXIQUE DES CONCEPTS JURIDIQUES

Arrêté ministériel	Un arrêté est un acte administratif, à portée générale ou individuelle, émanant d'une autorité ministérielle (arrêté ministériel ou interministériel) ou d'une autre autorité administrative (arrêté provincial, municipal).
Arrêté interministériel	
Arrêté	
Arrêté du Gouverneur	
Arrêté-Loi	Un arrêté-loi se réfère, aux lois adoptées par le gouvernement (période coloniale)
Bulletin Officiel (B.O.)	Bulletin officiel est une publication officielle de l'État, destinée à diffuser les nouveautés en termes de textes de lois mais aussi les textes réglementaires (décret, arrêtés ...)
Circulaire	Décision interne d'une administration qui produit que les effets internes (circulaire ministérielle)
Code civil	Le Code civil est un code juridique réunissant les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit civil qui régit les relations juridiques des personnes entre elles (physiques ou morales) et de leurs biens. On appelle code un ensemble de <b>lois</b> et textes réglementaires, normatifs ou juridiques qui forment un système complet de législation dans une branche du droit. Ils sont souvent placés dans un recueil sous une même reliure, organisé en livres, titres, chapitres, sections, sous-sections, paragraphes et articles.
Code du travail	
Code de commerce	
Code judiciaire	
Convention	L'expression convention est utilisée en droit national ou international pour décrire des déclarations formelles de principes qui n'ont au départ pas de force obligatoire. Ces conventions doivent généralement être ratifiées par des États pour obtenir une force obligatoire et ainsi devenir de véritables traités internationaux.
Code Pénal	Le code pénal, ensemble des textes juridiques définissant les infractions et les sanctions applicables, est la codification du droit pénal.
Constitution	Une constitution est la loi fondamentale d'un Etat qui définit les droits et les libertés des citoyens ainsi que l'organisation et les séparations du pouvoir politique (législatif, exécutif, judiciaire). Elle précise l'articulation et le fonctionnement des différentes institutions qui composent l'Etat (Conseil constitutionnel, Parlement, gouvernement, administration...). La constitution se situe au sommet du système juridique de l'Etat dont elle est le principe suprême. Toutes les lois, décrets, arrêtés et traités internationaux doivent être conformes aux règles qu'elle définit.

Convention collective du travail	Est un arrangement codifié qui définit le statut des employés d'une branche professionnelle, après négociation entre employés et employeurs
Décision	En droit constitutionnel, une résolution est une décision prise ou un avis exprimé par l'une des deux Chambres du Parlement, en dehors de toute procédure législative et n'ayant pas force exécutoire.
Décision de l'Etat	
Décision Ministérielle	
Décret	Sont des décisions signées par le Premier Ministre délibérés en conseil des ministres, à portée individuelle ou collective
Décret-Loi	C'est texte pris par l'exécutif pendant les vacances parlementaire
Journal officiel de la République démocratique du Congo (J.O.RDC)	Structure de l'Etat qui a pour mission de publier des lois votés au parlement ou des textes réglementaires pris par l'Exécutif
Journal officiel de la République du Zaïre	
Loi	C'est un texte adopté par le parlement et promulgué par le Président de la République.
Ordonnance	Ordonnance à portée individuelle ou collective, sont des décisions signées par le Président de la République délibérées en conseil des ministres.
Ordonnance-Loi	Acte législatif émis par le pouvoir exécutif pendant les vacances parlementaires
Protocole	
Règlement	Un règlement est un acte du pouvoir exécutif, et qui fixe une règle générale : arrêté, ordonnance, réglementation, décret.
Résolution	Une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies est un texte qui a une valeur juridique contraignante, contrairement à une recommandation de l'Assemblée générale. Dans le droit international, elle est consacrée par l'article 25 de la Charte des Nations unies